



SCNA

Syndicat des Communes
du Nord Atlantique de la Martinique

RAPPORT ANNUEL 2014

sur le prix et la qualité
des services d'eau potable & d'assainissement



Document élaboré avec l'assistance
de Espelia

Ce qu'il faut retenir du service d'eau potable en 2014...

La consommation

La consommation, en chute depuis 2006, s'est stabilisée depuis 2011. Elle a ainsi atteint en 2014 un volume facturé—hors vente d'eau en gros—sur 365 j de 2 494 573 m³ (soit 0,02 % de moins qu'en 2013). Le volume mis en distribution a quant à lui augmenté de 1,7% en 2014 pour atteindre un volume total mis en distribution de 4 898 033 m³.

Les volumes vendus en gros à d'autres collectivités ont nettement diminué en 2014 (-27% par rapport à 2013). Ils ont proches des valeurs qui avaient été observées en 2010 et 2011.

Le nombre d'abonnés continue d'augmenter (+0,8% par rapport à 2013), ce qui caractérise à la fois la dynamique du territoire mais également un phénomène général de décohabitation des ménages.

Le réseau

Les performances du réseau se sont encore détériorées en 2014 avec un rendement qui atteint 56,4%, contre 57,3 en 2013, et un indice linéaire de pertes en hausse (+0,24 m³/j/km). Cette dégradation est pour partie dues aux nombreux évènements climatiques. Les efforts du délégataire concernant les recherches de fuites se sont intensifiés en 2014 (4,9% du linéaire inspecté). 99 renouvellement des branchements (du ressort du délégataire) ont été réalisés en 2014, soit 0,41% contre 0,27% en 2013.

Un avenant, prenant effet au 1^{er} janvier 2015, a permis de redéfinir les objectifs de performance du service au travers d'un plan d'action ambitieux et d'un meilleur suivi par la Collectivité.

La qualité

La qualité de l'eau potable est relativement satisfaisante en 2014. Pour la cinquième année consécutive, la dissociation des mesures microbiologiques et des mesures physico-chimiques est effective.

Ainsi, elle permet de souligner une légère amélioration des analyses physico-chimiques en 2014 : 91% de conformité contre 87% en 2013. 96% des analyses microbiologiques sont conformes à la réglementation, soit une légère baisse par rapport à 2013 et 2012 (98 et 99% de conformité).

Les chiffres clefs de 2014

- **Longueur totale du réseau : 596 km**
- **Nombre d'abonnés : 23 912 pour 52 598 habitants**
- **Volumes produits : 3 142 058 m³**
- **Volumes importés : 1 807 849 m³**
- **Volumes facturés (hors VEG) : 2 494 573 m³**
- **Rendement du réseau : 56,4 %**
- **Indice linéaire de perte : 9,93 m³/j/km de réseau**
- **Consommation moyenne annuelle : 104 m³/abonné**

Le prix de la facture d'eau potable

371,10 € Toutes taxes comprises

Pour une facture de 120 m³/an au 1^{er} janvier 2015

Ce qu'il faut retenir du service d'assainissement en 2014...

La consommation

Après une nette augmentation en 2013 (+1,7%), la consommation augmente légèrement en 2014 et les volumes rejetés au réseau atteignent les 464 860 m³ (+0,3%).

Parallèlement, le nombre d'abonnés augmente de 0,6% en 2014 (+3% en 2013 et en 2012). On compte ainsi 4 844 abonnés en 2014.

Le réseau de collecte

Le taux d'eaux claires parasites, relatif aux volumes intrusifs dans les réseaux de collecte des eaux usées, a nettement diminué en 2014 pour atteindre un niveau de 3%, niveau proche de 2012, quand en 2013 on atteignait 26%.

Toutefois, vu la variabilité interannuelle des niveaux d'eaux claires parasites, un effort est attendu de la part du délégataire afin d'améliorer la rigueur de leur suivi et des mesures sur le service, notamment en ce qui concerne les volumes entrants ou perdus au niveau des postes de relevage.

Tout comme en 2013, le réseau est peu obstrué, ce qui valide la stratégie de curage préventif du réseau en place depuis quelques années.

La qualité de l'épuration

La qualité moyenne des rejets est suivie tout au long de l'année dans le cadre de l'autosurveillance réalisée par le Délégataire. Etant donné le manque de précision sur les bilans réalisés et le reporting qui en découle, le taux de conformité n'a pas pu être calculé pour l'année 2014/

Le schéma directeur d'assainissement initié en 2010 qui devait contribuer à fixer les priorités d'investissement, de façon à maintenir dans le temps la qualité des rendements épuratoires, n'a pas encore les effets escomptés.

De plus, les aléas climatiques et glissements de terrain ont eu des impacts non négligeables sur les stations et leur performance.

Les chiffres clefs de 2014

- **Longueur totale du réseau : 59,8 km**
- **Nombre d'abonnés : 4 844 pour 52 598 habitants**
- **Volumes facturés : 464 860 m³**
- **Volumes en entrée de stations : 478 570 m³**
- **Taux d'eaux claires parasites : 2,9%**
- **Consommation moyenne annuelle : 96,0 m³/abonné domestique**

Le prix de la facture d'assainissement

271,83 € Toutes taxes comprises

Pour une facture de 120 m³/an au 1^{er} janvier 2015

Une nouvelle année marquée par de fortes intempéries



En 2014, la tempête Gonzalo a fait s'abattre de fortes précipitations sur l'île, et en particulier sur le Nord-Atlantique. Ces fortes chutes d'eau ont entraîné un effondrement sur le versant Sud du morne Jacob de la commune du Lorrain. Une grosse coulée de boue a envahi le lit de la rivière Lorrain perturbant fortement la production d'eau potable de l'usine de traitement de Durand.

Les réservoirs et réseaux de distribution des communes du Lorrain, Marigot et de Sainte Marie ont dû être vidangés et nettoyés sur 2 jours, privant alors 7 000 foyers d'eau potable. La canalisation de secours de l'eau de la station de production du Capot vers l'usine la Durand fortement corrodée n'a pu palier aux manques d'eau survenus sur les réseaux.

Au vu de l'importance du phénomène la cellule de crise SMDS a été ouverte, et mise en relation continue avec les différents services de l'état. Plus de 75% des abonnés touchés ont pu être contactés par le Délégué. De l'eau ensachée leur a été distribuée.

Glissement de terrain et effondrement



Un important glissement de terrain en août 2014, rue des étages à Sainte Marie, a provoqué la casse d'une canalisation d'eau potable et des branchements d'eau potable autour de l'effondrement, ainsi que la rupture de l'interconnexion entre les deux collecteurs d'eaux usées.

Toujours en août, la canalisation d'adduction du réservoir Pérou s'est rompue, causant des dégâts importants, un gros talus de terre ayant été emporté. La remise en service de cette canalisation n'est pas possible pour cause de terrain instable, et il est prévu un déplacement de ces canalisations en fin d'année 2015. Par ailleurs, la canalisation entre Florimond et l'interconnexion étant également rompue, le Délégué se voit contraint d'augmenter les volumes d'achat d'eau au Conseil Général.

Sommaire

| | |
|--|----------|
| Le service public de l'eau potable | 6 |
| Le service d'alimentation en eau potable | 7 |
| Organisation du service | 8 |
| La gestion du service | 9 |
| Une ressource diversifiée... | 10 |
| La continuité du service | 12 |
| Le profil de consommation des abonnés du service | 13 |
| La qualité de l'eau | 15 |
| Le contrôle et la sécurité des installations | 17 |
| Les performances du réseau | 18 |
| Travaux et entretien du réseau | 19 |
| Les performances financières | 20 |
| Le prix du service de l'eau potable | 21 |

| | |
|---|-----------|
| Le service public d'assainissement collectif | 22 |
| Le service d'assainissement collectif | 23 |
| Organisation du service | 24 |
| La gestion du service | 25 |
| Volumes facturés, volumes traités | 26 |
| Les eaux claires parasites dans le réseau | 28 |
| Le devenir des eaux usées | 29 |
| La qualité de l'effluent traité | 30 |
| Travaux et entretien du réseau et des postes | 33 |
| Les performances financières | 34 |
| Le prix du service d'assainissement collectif | 35 |

Les informations communes

| | |
|---|----------|
| La satisfaction des usagers | 36 |
| Les engagements de qualité de service vis-à-vis des abonnés | 37 |
| Comment lire votre facture ? | 38 et 39 |
| Annexe : les indicateurs de performances des services | 40 |



RPQS 2014 SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



Le service d'alimentation en eau potable

Le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (SCNA) est compétent en matière de production et de distribution de l'eau potable. Il dessert 23 912 abonnés et regroupe les communes du Lorrain, du Marigot, de Sainte-Marie, du Gros Morne, de Trinité, du Robert, d'Ajoupa Bouillon, de Basse Pointe, de Macouba et de Grand'Rivière.

La gestion du service d'alimentation en eau potable est confiée par un contrat de délégation de service public à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (SMDS, filiale de la Société d'Aménagement Urbain et Rural). Ce contrat lie la société au SCNA pour la production, le traitement, la distribution publique de l'eau potable, les achats d'eau à l'usine de production de la Capot et la vente d'eau au Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (SICSM). Ce contrat est valable pour une période de 12 ans à compter du 1^{er} juillet 2007 soit une échéance programmée au 30 juin 2019. Il a fait l'objet d'un avenant en décembre 2014, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2015.

Le service est caractérisé par une multiplicité des infrastructures de prélèvement/production et de stockage puisque l'on recense pas moins de 10 stations de production et 67 réservoirs d'eau potable disséminés sur l'ensemble du territoire syndical. Par ailleurs, une grande partie des volumes mis en distribution provient d'achats d'eau à l'extérieur du périmètre du syndicat.

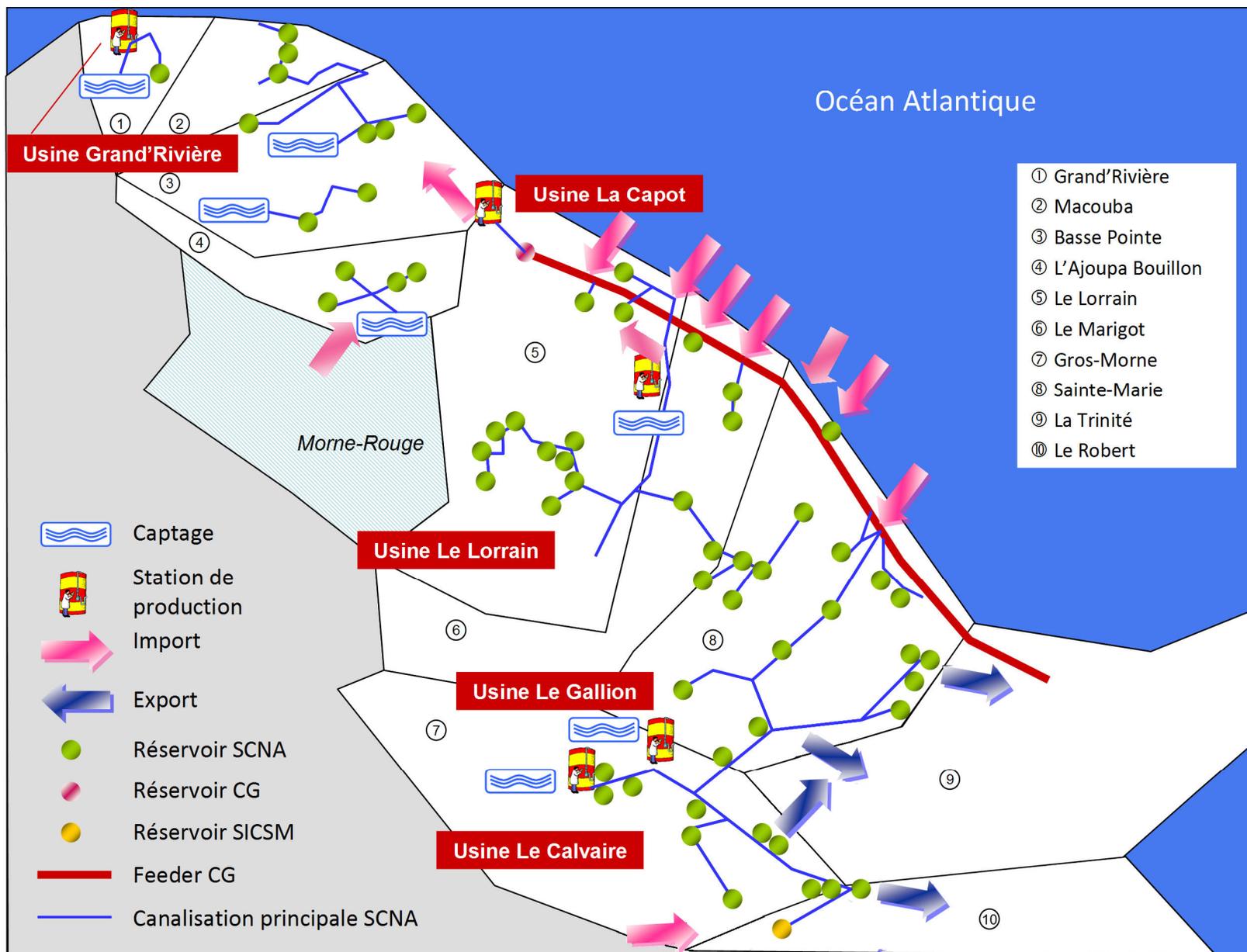


Les équipements structurant le service du SCNA

- 10 stations de production d'eau potable,
- 24 stations de surpression-reprise,
- 67 ouvrages de stockage (60 réservoirs, 3 réservoirs d'usine et 4 bâches de pompage)
- 596 km de réseau d'adduction,
- 23 926 branchements,
- 23 925 compteurs de distribution d'eau,
- 380 poteaux et bouches d'incendie,
- 1 544 vannes et robinets,
- 168 réducteurs/régulateurs de pression,
- 288 ventouses, 661 vidanges et purges.



Organisation du service d'alimentation en eau potable : un service complexe



La gestion du service

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE : QUI FAIT QUOI ?

Le Syndicat est responsable de la **production, du traitement et de la distribution de l'eau potable** sur son territoire. Depuis le 1^{er} juillet 2007 et jusqu'au 30 juin 2019, le service d'eau potable du Syndicat des Communes du Nord Atlantique de la Martinique est exploité en délégation de service public : **la Société Martiniquaise de Distribution et de Services, filiale à 100% de la société SAUR**, liée au Syndicat par un contrat d'affermage, assure la gestion du service. Le principe d'un contrat de délégation est **une exploitation d'un service aux risques et périls du Fermier**. Historiquement, le service d'eau potable est délégué à la société SAUR depuis 1981, deux contrats d'affermage ont par conséquent précédé le contrat actuel.

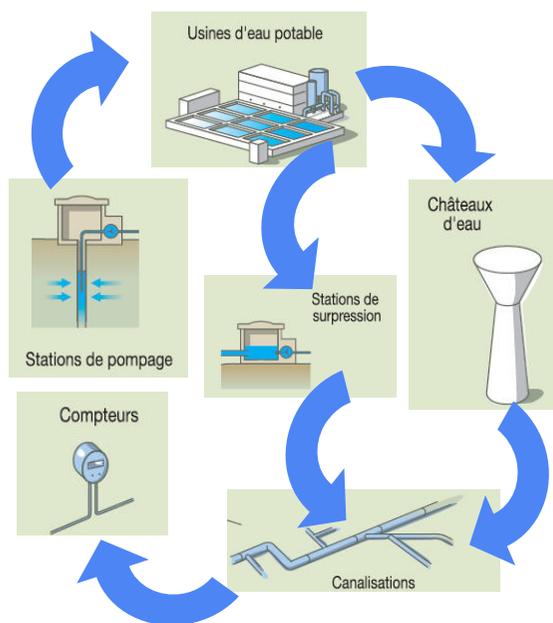
Le Déléguataire exploite les ouvrages mis à sa disposition par le Syndicat, notamment les canalisations, les stations de production, les forages et les réservoirs. La société est également chargée de l'entretien des installations, de la surveillance et du renouvellement des branchements (sauf à l'occasion de travaux du Syndicat sur canalisation) et des équipements électromécaniques. L'accueil du public et une astreinte 24h/24 et 7j/7 font également partie de ses missions afin d'assurer en toute occasion la continuité du service public. Un fonds de travaux est mis à disposition du déléguataire pour les travaux urgents de rénovation du génie civil et des réseaux intérieurs.

Le Syndicat reste cependant propriétaire des équipements et responsable des investissements. Il organise et finance le renouvellement des canalisations ainsi que de tous les ouvrages de génie civil et de captage, mis à part ceux réalisés dans le cadre du fonds de travaux.



Syndicat des Communes du Nord Atlantique de la Martinique

- Propriété des équipements
- Renouvellement du génie civil, des canalisations hors programme de renouvellement et fonds de travaux
- Maîtrise d'ouvrage des investissements
- Contrôle de la bonne exécution du service



Le Déléguataire



- Exploite et entretient les installations mises à sa disposition
- Réalise les renouvellements de canalisations et de génie civil dans le cadre du fonds de travaux
- Renouvelle les équipements électromécaniques, les branchements et les appareils de régulations
- Facture le service aux usagers
- Assure la continuité du service public

Une ressource diversifiée mais une forte dépendance aux imports (1/2)

Une eau aux origines multiples

Les ressources en eau proviennent de 16 sites de prélèvements différents :

- **Des ressources souterraines:** forages Louison, Demare;
- **Des ressources issues de résurgences de sources souterraines :** Fond des Sources, Potiche, Louison ;
- **Des ressources superficielles** issues de prélèvements en rivière : rivières du Galion (bras Gommier, bras Verrier et Confluence, ainsi que bras Gommier percé), de Grand Rivière, du Lorrain.

Les ressources prélevées alimentent dix unités de production. En 2014, **les volumes d'eau produits ont atteint 3 142 058 m³**, soit une production moyenne de 8 605 m³ par jour. Cela représente 78% de la capacité de production journalière, établie à 10 811 m³ par jour.

Malgré des ressources propres au syndicat limitées et parfois inexploitable, **la production a progressé de 0,3% en 2014**. De possibles nouvelles ressources souterraines ont identifiées par le BRGM comme pouvant faire l'objet de forages de reconnaissance en vue de la production d'eau potable.

Une dépendance aux achats d'eau accrue

L'alimentation en eau potable est également assurée par des achats d'eau au Conseil Général de la Martinique (usine de la Capot) et au SICSM. Le volume d'eau acheté en 2014 atteint 1 807 849 m³, soit **une augmentation de 0,9% par rapport à 2013**.

Cette augmentation des imports d'eau est notamment liée à l'augmentation des pertes en réseau (voir p.18). Ainsi, en 2014, le volume importé représentait **37% des volumes mis en distribution** (contre 36% l'année précédente). De l'eau est achetée au SICSM, au Conseil Général et à Morne Rouge (eau brute uniquement sur cette commune). Des négociations pour la mise en place d'une convention de vente d'eau en gros sont en cours.

| Ressources ou station de production | Volume produit sur l'année (m ³) | Capacité nominale de production (m ³ /jour) | Production journalière moyenne en 2014 (m ³ /jour) | % de la capacité nominale |
|-------------------------------------|--|--|---|---------------------------|
| Louison (Basse-Pointe) | 10 299 | 132 | 28 | 32% |
| Trianon (Ajoupa-Bouillon) | 68 021 | 205 | 186 | 83% |
| Bellevue (Grand'Rivière) | 66 133 | 250 | 181 | 66% |
| Lorrain | 1 120 797 | 4000 | 3 070 | 81% |
| Calvaire (Gros-Morne) | 141 329 | 580 | 387 | 74% |
| Galion (Gros Morne) | 1 488 607 | 4340 | 4 078 | 87% |
| Croix Laurence (Ajoupa) | 106 296 | 336 | 291 | 57% |
| Eden (Ajoupa-Bouillon) | 40 715 | 216 | 111 | 60% |
| Hauteur Bourdon (Basse-Pointe) | 43 634 | 320 | 119 | 41% |
| Demare (Basse-Pointe) | 56 228 | 432 | 154 | 37% |
| TOTAL SCNA | 3 142 059 | 10 811 | 8 605 | 78% |

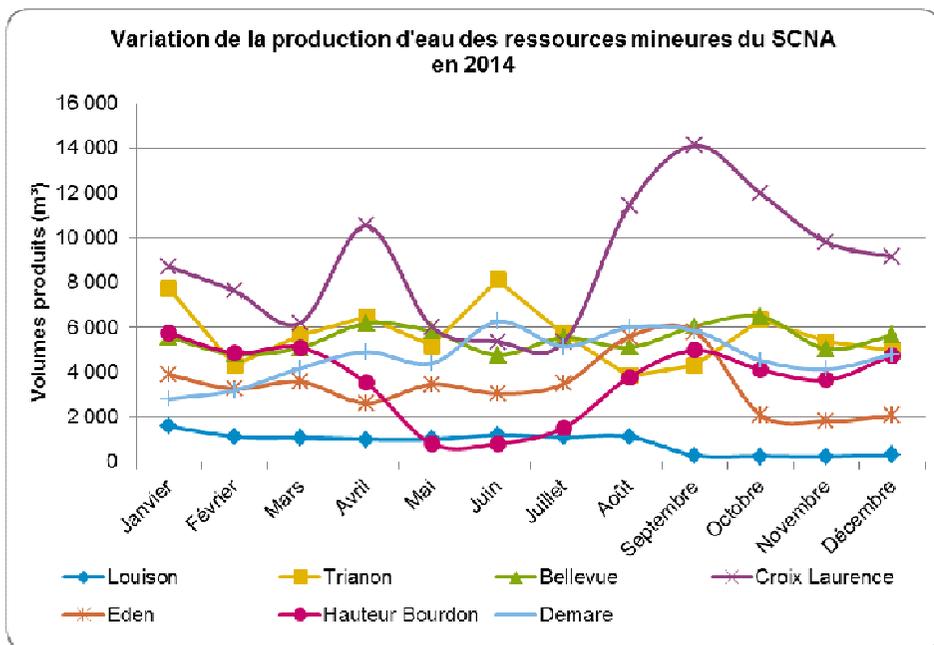
Des ressources restant à protéger

Toute collectivité responsable d'un service d'eau potable a pour obligation de **délimiter les périmètres de protection des captages** et de mettre en œuvre des actions pour leur maintien en bon état qualitatif et quantitatif. Cette procédure est souvent longue, coûteuse voire parfois contentieuse (nécessité d'acquisition de terrains auprès de particuliers).

Actuellement, seuls les 3 captages du Galion, le captage de Calvaire et celui de Fond des Sources bénéficient de l'arrêté de définition des périmètres de protection. Les ressources de Demare, Potiche, Lorrain, Bellevue et Louison sont en cours de mise en conformité. L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau, qui caractérise l'état d'avancée de ces démarches, est de 47% en 2014 comme en 2013.

Les procédures de protection devraient être menées rapidement pour assurer la pérennité des ressources du Syndicat.

Une ressource diversifiée mais une forte dépendance aux imports (2/2)



Des capacités de production hétérogènes

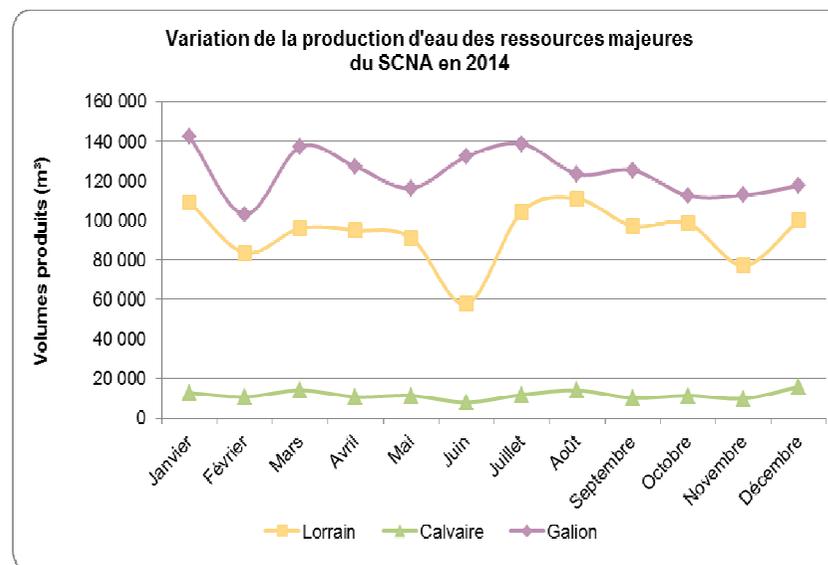
Les ressources du Syndicat possèdent des capacités productives variables selon leur origine. Ainsi, l'eau est majoritairement produite à partir des rivières du Galion, du Calvaire et du Lorrain. Les autres ressources ont des capacités productives inférieures à 12 000 m³/mois et sont utilisées pour une alimentation en eau très localisée des usagers du service.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable lancé par le Syndicat en 2007 et mis en place en 2011 a pour objectif de répondre à l'enjeu majeur de la sécurisation des ressources tant d'un point de vue de la protection sanitaire et que de la diversification.

Des capacités de production limitées

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable met en évidence le fait que :

- Les sources et les forages actuels n'ont pas de grandes capacités et présentent une sensibilité à la pollution pour une partie.
 - La ressource de Calvaire est très sensible en période sèche et l'usine présente des problèmes de fonctionnement lors des pics de turbidité.
 - Il n'est pas envisageable d'augmenter les prélèvements de la ressource de Galion car le débit réservé n'est pas respecté en période sèche.
 - La ressource du Lorrain étant abondante en situation normale, tout le potentiel de la rivière n'est pas exploité.
- De plus, le forage de Grand Savane est arrêté depuis septembre 2008 car la ressource en eau y est polluée.



La continuité de service : structuration des réserves et réactivité de l'exploitant



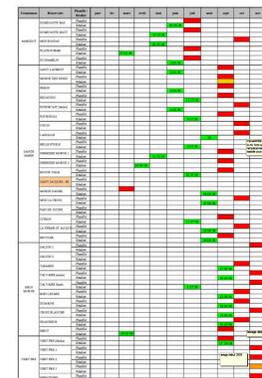
Vue d'un réservoir
de l'intérieur

Tout comme les surpresseurs, les réservoirs permettent de réguler la pression du réseau mais également de constituer une réserve d'eau pour approvisionner les abonnés pendant plusieurs heures en cas de coupure de courant, de rupture de pompe ou de pollution accidentelle. **Les réservoirs constituent la garantie de la continuité du service.**

67 ouvrages de stockage sont répartis tout le long du réseau du SCNA, le réservoir de Bas du Bourg à Ajoupa Bouillon ayant été remplacé par un réducteur de pression en 2014. Le volume total de ces ouvrages s'élève à 19 906 m³. En consommation de pointe, l'autonomie est de 40,5 heures. Il est communément admis que le stockage de 24 heures de consommation est suffisant pour faire face aux principales pannes ou incidents. **Les capacités de stockage du SCNA sont suffisantes pour assurer l'approvisionnement en eau potable des habitants en cas d'interruption de la production.**

La diversité des ressources et l'importance des volumes achetés assurent au SCNA une sécurité satisfaisante en cas de problème de pollution. Cependant, les besoins futurs et le temps nécessaire à la construction de nouveaux ouvrages de production nécessiteront une anticipation des scénarios souhaitables de sécurisation de l'approvisionnement. **Le schéma directeur d'alimentation en eau potable a identifié les diverses solutions d'aménagement envisageables et évalue leur impact sur le prix de l'eau.**

Une procédure de crise a également été mise en place en cas de rupture dans la continuité du service, de dégradation de la qualité des eaux de distribution, de catastrophe naturelle (cyclones notamment) et de pollution du milieu naturel. Elle est organisée autour de 4 agents du délégataire : un coordinateur de crise, un responsable de terrain, un responsable communication et un responsable intendance et logistique. Cette cellule de crise a été activée suite à la tempête Gonzalo et aux dégâts qu'elle a causés.



Extrait du
calendrier de
lavage et
désinfection des
réservoirs du
service

Le saviez-vous?

La loi impose le lavage et la désinfection des réservoirs d'eau potable a minima une fois par an. Afin d'éviter tout développement bactérien non souhaitable, les réservoirs sont vidangés puis lavés au chlore ou à la javel afin de garantir la sécurité sanitaire de la ressource distribuée aux usagers. Dans le cadre du contrat de délégation, l'exploitant est tenu d'adresser chaque année au SCNA un calendrier de lavage des réservoirs afin de garantir l'exécution de cette obligation. Le délégataire doit veiller à respecter l'obligation de lavage annuel des réservoirs.

Le profil de consommation des abonnés du service (1/2)

En 2014, **on recense 23 912 abonnés pour 52 598 habitants desservis**. Le nombre d'abonnés a augmenté de 7 % depuis le début de contrat en 2007, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 1% par an.

Plusieurs types d'usagers bénéficient de l'alimentation en eau. On distingue les abonnés domestiques, les bâtiments collectifs, les industriels, les agriculteurs et les municipaux. Parmi les gros consommateurs du service (> 6 000 m³/an), on peut citer Denel SAS, S.I.M.A.R, la SARL Ajouplant, la SEMA et les bâtiments communaux. Pour autant, le contrat d'affermage ne prévoit aucun régime particulier pour les différents types d'abonnés.

Le Syndicat vend également de l'eau en gros au SICSM. En 2014, cela représentait un volume de 51 875 m³, soit une baisse de 18% par rapport à 2013.

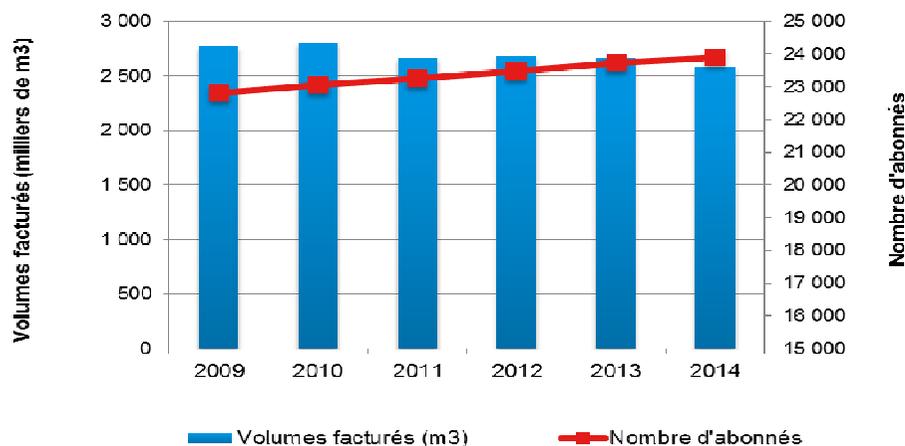
Le service compte une majorité d'abonnés domestiques (consommation < 200 m³/an) puisque ces derniers représentent 90% des abonnés du service d'eau potable.

La consommation annuelle totale (sur 365 j, dont ventes d'eau en gros) a atteint **2 546 448 m³ en 2014**, un niveau très légèrement en dessous de celui observé en 2013 : **la baisse observée les années précédentes semble ralentir en 2013 et 2014**.

La consommation d'un abonné du service public de l'eau potable du SCNA en 2014 a été **en moyenne de 104 m³** alors qu'elle était de 105 m³ en 2013.

La consommation moyenne d'un abonné domestique du SCNA peut être estimée à 116 litres par jour par abonné, soit moins que la moyenne martiniquaise (157 litres par jour par abonné, données SOeS - SSP 2008).

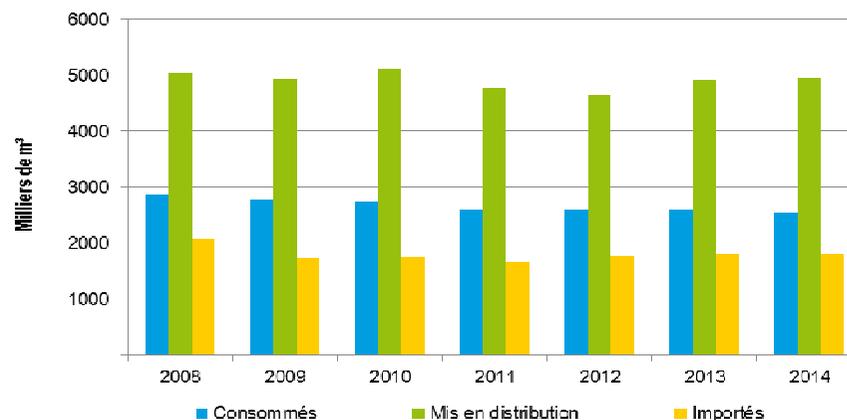
Evolution de l'assiette de facturation



Un nombre d'abonnés en hausse régulière depuis 2009

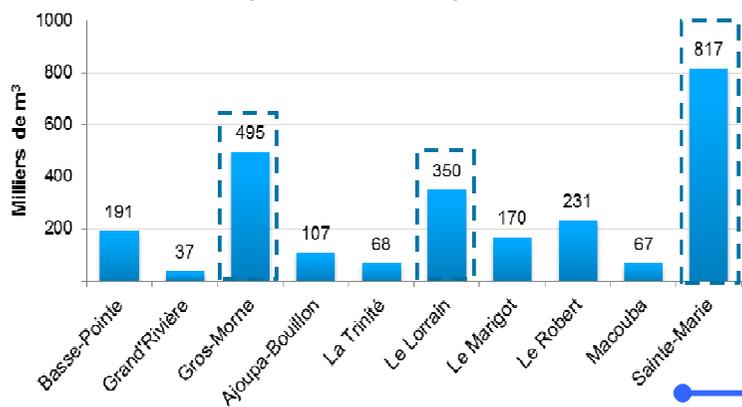
Des volumes consommés en baisse depuis 2009

Evolution des volumes d'eau potable depuis 2008



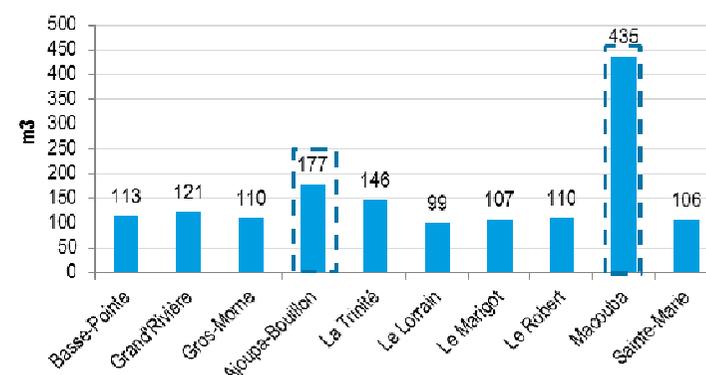
Le profil de consommation des abonnés du service (2/2)

Volumes d'eau potable consommés par commune en 2014



Le graphique ci-contre illustre le fait que les communes les plus consommatrices d'eau potable au sein du SCNA sont dans l'ordre Sainte-Marie (32%), Gros-Morne (20%) et Le Lorrain (14%).

Consommations moyennes d'eau potable par branchement par commune en 2014

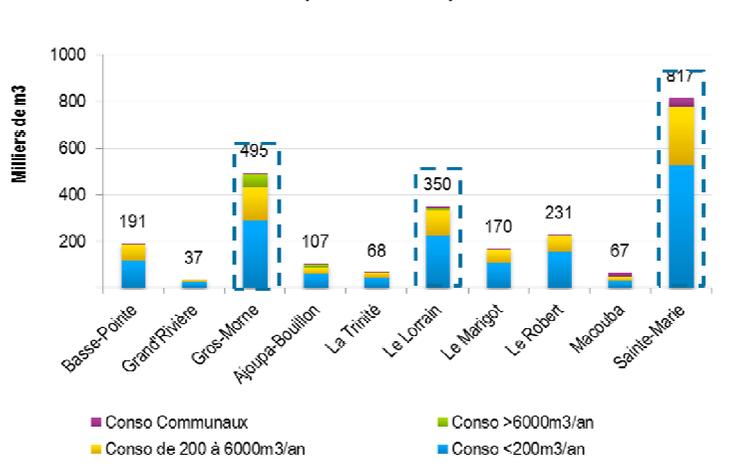


Le graphique ci-dessus met en lumière que les consommations par branchement (hors branchements sans consommation) les plus importantes sont relevées sur les communes d'Ajoupa-Bouillon (117 m³/an) et de Macouba (435m³/an—nombreux branchements sans consommation).

L'illustration ci-dessous souligne le fait que les abonnés consommant plus de 6 000 m³/an (en vert) sont localisés sur les communes du Gros-Morne, Lorrain et Sainte-Marie.

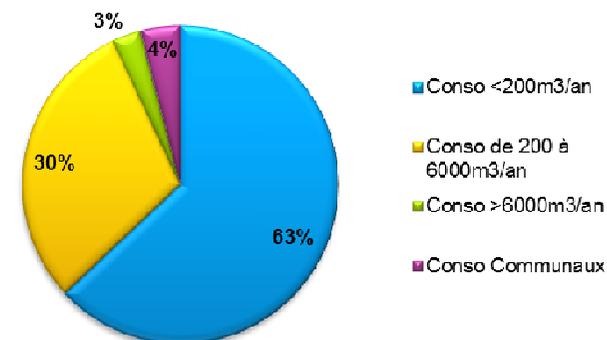
Données sur 363 jours, incluant les ventes d'eau en gros

Volumes consommés par commune et par tranche en 2014



Alors qu'ils représentent 90% des abonnés du service, les abonnés domestiques ne consomment que 63% des volumes, preuve d'une importante présence industrielle, agricole et artisanale sur le secteur du SCNA.

Proportion des volumes consommés par tranche en 2014



La qualité de l'eau (1/2)

Les systèmes de traitement des unités de production

Les traitements au sein des unités de production dépendent de la qualité de l'eau prélevée. **Les ressources souterraines**, naturellement filtrées, ne nécessitent qu'un traitement de simple désinfection.

Cela correspond aux unités Eden, Morne Balai, Hauteur Bourdon et Croix Laurence. **Les unités de production recevant des eaux superficielles** (Bellevue, Lorrain, Calvaire, Galion) doivent, en plus du traitement de désinfection, être équipées de systèmes de traitement physique ou physico-chimique. Ces systèmes permettent notamment d'éliminer les matières en suspension.



Système physique de traitement dit de filtre sur sables présent sur les installations du SCNA

Les contrôles qualité

L'eau destinée à la consommation humaine est traitée pour **respecter les normes de potabilité européennes**, et ainsi livrer aux consommateurs une eau saine et débarrassée de toutes bactéries pathogènes et éléments indésirables.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) **contrôle en Martinique la qualité de l'eau** conformément à la réglementation, **à tous les stades de la chaîne d'alimentation en eau potable**, depuis les points de production jusqu'au robinet du consommateur. Les résultats sont à la disposition de tous les habitants. En parallèle, le Délégué effectue un contrôle supplémentaire via des analyses complémentaires (autocontrôle) sur le réseau et via la surveillance en continu de l'unité de production. Les contrôles de l'ARS sont très stricts et vérifient les concentrations d'une soixantaine de paramètres mesurant :

- **La qualité microbiologique de l'eau** (bactéries, virus, parasites pathogènes)
- **La qualité chimique de l'eau** (recherche de traces de métaux...)
- **La qualité physique et gustative**, l'eau doit être limpide, claire et sans saveur ni odeur désagréable.

Le saviez-vous?

Le chlore sert essentiellement à tuer les bactéries qui se développeraient dans l'eau en son absence. Grâce à son pouvoir rémanent, il est particulièrement efficace pour lutter contre la prolifération bactérienne dans les réseaux d'eau. De plus, par mesure de sécurité, l'application du plan Vigipirate a recommandé l'augmentation de la teneur en chlore libre dans l'eau distribuée. Toutefois, le goût et l'odeur de chlore sont susceptibles de causer certains désagréments au consommateur final: stocker l'eau quelques heures au réfrigérateur avant de la consommer permet alors de s'affranchir de ces désagréments.

Afin de garantir le bon fonctionnement du traitement, le personnel du Délégué contrôle très régulièrement le taux de chlore dans l'eau et le pH afin de réaliser les ajustements nécessaires.



La qualité de l'eau (2/2)

Une eau de qualité variable

En-dessous de 95 % pour la conformité microbiologique et de 90 % pour la conformité physicochimique, l'eau est considérée comme n'étant pas de bonne qualité.

En 2014, **3 013 échantillons ont été prélevés et analysés en différents points** de production, de mise en distribution et de consommation du Syndicat. 617 de ces échantillons ont été prélevés par les autorités sanitaires (ARS), et 2 396 par l'exploitant.

Microbiologique



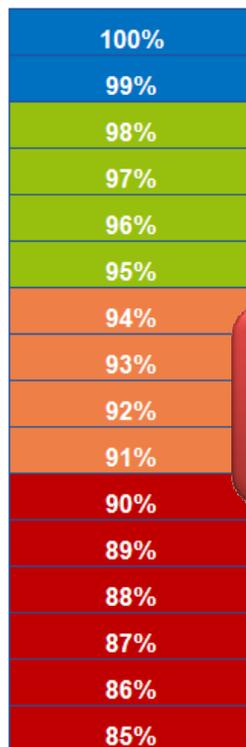
2013

2014

2014

2013

Physicochimique



En 2014, la qualité de l'eau est peu satisfaisante

En 2014, 96% des analyses microbiologiques et 91% des analyses physico-chimiques réalisées par le contrôle sanitaire sont conformes aux normes prévues par la réglementation. La dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau s'explique principalement par les événements climatiques qui ont eu un impact notable sur la turbidité de l'eau. 11 non-conformités bactériologiques et 28 non-conformités physico-chimiques ont été observées.

Les non conformités décelées restent cependant ponctuelles et relativement peu nombreuses comparées à la quantité totale d'analyses réalisées annuellement. Chacune d'entre elles a donné lieu à une mesure corrective ou bien à une contre-analyse prouvant la bonne qualité de l'eau.

Depuis 2010, les analyses réalisées et reportées par le délégataire font le distinguo entre qualité physicochimique et qualité microbiologique de l'eau potable.

Le contrôle et la sécurité des installations

Des enjeux définis par le plan Vigipirate

Depuis la mise en place du plan Vigipirate, les collectivités compétentes pour les services de production et de distribution d'eau potable ont du redoubler de précaution pour contrôler les accès aux ouvrages d'eau potable. L'enjeu consiste à contrecarrer toute pollution volontaire de la ressource distribuée.

Afin de maîtriser en temps réel les intrusions malveillantes sur les sites du service d'eau, les principales installations du SCNA ont été équipées de systèmes de télésurveillance. Ainsi, en cas d'arrêt des pompes du service, d'introduction dans les sites de production et de distribution, des alarmes sont générées. Elles transitent via un central de télégestion qui dispatche l'information vers les agents du délégataire. Les temps d'intervention sont réduits et la réactivité pour maintenir la continuité du service public s'en trouve accrue.

La supervision, une avancée vers la transparence du service

A l'initiative du SCNA, un spécialiste indépendant a été missionné pour réaliser le système de supervision des installations d'eau potable du Syndicat. Cette passerelle vers les données d'exploitation du service permet à la collectivité de consulter en direct les informations relatives aux niveaux de réservoir, aux débits en entrée et en sortie d'ouvrage, aux débits des pompes, aux données des forages, aux mesures de qualité de l'eau (Chlore, turbidité principalement), ainsi qu'au journal des alarmes du délégataire.

L'outil peut être interrogé à distance via internet ce qui lui confère une grande souplesse.

En cas de besoin, le Syndicat peut confronter les événements d'exploitation rapportés par le délégataire aux données reportées par le système de télégestion.

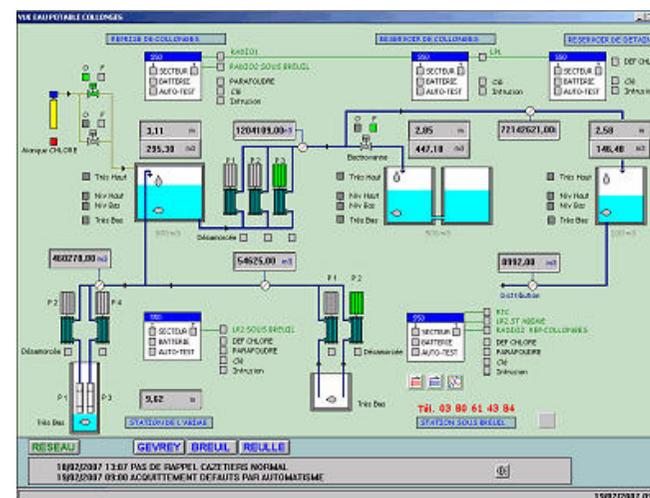
Système de télésurveillance



Interface de contrôle du taux de chlore



Exemple d'écran de consultation de la supervision du service d'eau potable



Les performances du réseau

Fuites : le saviez vous ?

Les techniques de recherche de fuites reposent sur l'écoute des canalisations. Quand l'eau sort par un trou du tuyau, elle émet un sifflement particulier. Ce bruit se propage très facilement sur les conduites métalliques. Il peut être détecté soit par écoute directe (avec une tige métallique simplement posée sur la bouche à clé) soit par écoute indirecte (un appareil filtre, amplifie et repère le bruit des fuites). Ce sont les oreilles acoustiques.

Si l'on détecte la présence d'une fuite sur un tronçon de canalisation, il faut encore la localiser. C'est le rôle du corrélateur acoustique. Placé entre deux bouches à clés, il repère par corrélation sonore et mathématique (effet Doppler) la position



précise de la fuite. Cet appareil peut détecter une fuite avec une précision de 50 cm sur une conduite de 150 m de long !

Un réseau de distribution d'eau performant est un réseau qui perd peu d'eau. Les pertes ont lieu au niveau des fuites disséminées le long des canalisations ou aux points sensibles du réseau tels que les raccordements. En 2014 :

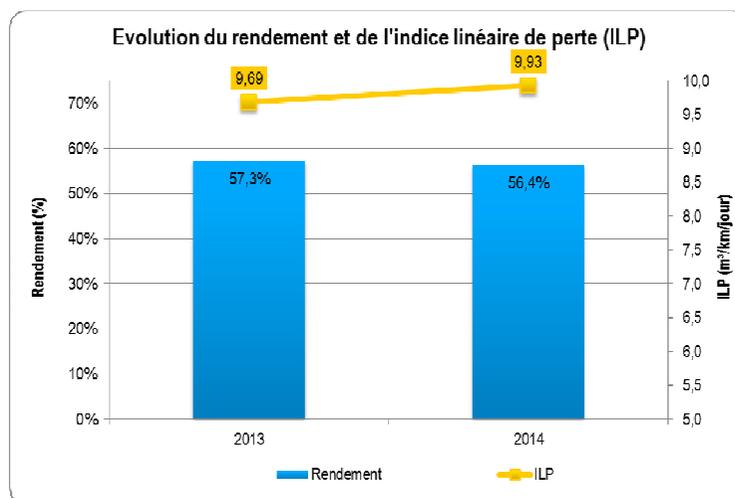
● **Le rendement se dégrade encore et atteint 56,4%** (57,3% en 2013). Selon la DREAL de la Martinique, le rendement moyen des réseaux de l'Île se situerait aux alentours de 75%.

● L'indice linéaire de pertes (ILP), ou volume de fuites par km de réseau, est de 9,93 m³/j/km en 2014. **Après une légère amélioration en 2011 et 2012, cet indice se dégrade à nouveau.**

● L'indice des volumes non comptés (ILVNC) ou volume non comptabilisés (fuites sur le réseau + volumes de service) ramené au linéaire est de 11,05 m³/j/km en 2014.

Cette dégradation est en partie due aux fortes intempéries observées sur l'année 2014. Malgré les engagements contractuels pris par le délégataire, le réseau du SCNA est donc toujours peu performant comparé à celui de ses voisins. En ce sens, **un avenant a été passé fin 2014 afin de mettre en place un plan d'action pour améliorer ces performances du réseau.**

De plus, l'amélioration du rendement de réseau permettrait de diminuer la dépendance du SCNA aux achats d'eau, et donc d'augmenter la marge de manœuvre du SCNA en terme de gestion de la ressource. Concrètement, **si le rendement s'améliore à nouveau, les achats d'eau pourraient diminuer et une desserte sécurisée serait assurée du point de vue quantitatif.**



A noter : ce rendement correspond à un rendement sur 365 jours, conformément à la définition réglementaire.

Une dégradation des performances du réseau en 2013 et en 2014

Travaux et entretien du réseau

Afin d'améliorer les performances du réseau décrites précédemment, plusieurs leviers existent :

Renouvellement des canalisations

Un **programme de renouvellement des canalisations** sur plusieurs années a été lancé par le SCNA en 2009. Après plusieurs années où les opérations de renouvellement étaient ralenties, des canalisations ont été renouvelées en 2014 sur les communes d'Ajoupa-Bouillon et du Gros Morne pour un linéaire total de 1 090 m (0,18%, soit 0,63% sur les 5 derniers exercices).

Dans l'avenant de décembre 2014, le SCNA s'engage à engager **1,2 millions d'euros de travaux annuels de renouvellement de réseau et à réhabiliter 4 réservoirs par an.**

Renouvellement des branchements

Le service ne présente en 2014 aucun branchement plomb, c'était déjà le cas en 2013.

99 branchements sont été renouvelés, soit 0,41% (contre 0,27% en 2013). **La durée de vie d'un branchement est d'environ 50 ans et il est important de renouveler régulièrement les plus anciens, qui constituent une partie du patrimoine particulièrement sensible aux fuites.**

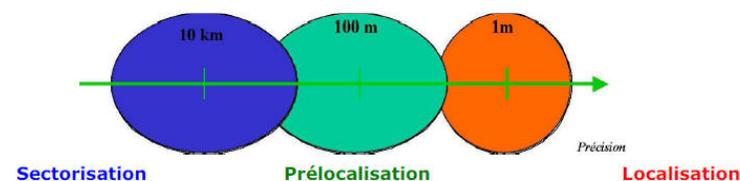
Renouvellement des compteurs d'eau

1 097 compteurs de distribution sur les 23 925 que compte le SCNA ont été renouvelés en 2014, soit 4,6% du parc.

La durée de vie moyenne d'un compteur est de 15 ans. Au-delà cet âge, les compteurs ont tendance à sous-estimer les volumes consommés par les abonnés et induisent des erreurs sur l'estimation des volumes facturés. Ainsi, le Syndicat a souhaité intégrer dans l'avenant de décembre 2014 l'engagement pour le Délégué d'augmenter ses pratiques en matière de renouvellement de compteurs. **En fin de contrat, le parc de compteur ne devra compter aucun compteur âgé de plus de 15 ans. Pour les diamètres inférieurs à 60 et 10 ans au-delà.**

Recherche et réparations de fuites

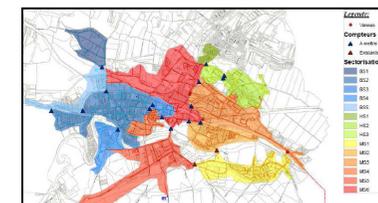
Les recherches de fuites sont précédées par des opérations de prélocalisation permettant de précibler les secteurs fuyards. Une fois la fuite détectée, il est nécessaire de procéder à sa réparation. Ainsi, 29,15 km ont été inspecté pour recherche de fuites et 281 fuites ont été réparées sur les canalisations et 331 autres sur les branchements, soit un total supérieur à celui de 2013 (243 réparations sur canalisation et 224 sur branchements).



Dans le cadre du plan d'action défini lors de la signature de l'avenant de décembre 2014, le Délégué s'est engagé à mieux localiser et réparer les fuites sur le réseau :

- Mise en place du projet Akro'fuite pour optimiser les pratiques
- Meilleur pilotage depuis un centre de pilotage opérationnel (CPO) et meilleure remontée de l'information (>90% en fin de contrat)
- Recherche de fuite sur 112 km par an
- Augmentation de l'efficacité des interventions (+10%/an)

Depuis 2013, la définition de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, qui mesure le degré de connaissance des infrastructures, a été modifiée au niveau national. Sur le SCNA, cet indicateur en 2014 est égal à 89/120, ce qui représente un score relativement moyen.



Les performances financières

Les investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SCNA

Les travaux réalisés chaque année permettent d'améliorer les performances du service. En 2014 les travaux suivants ont été réalisés :

| | |
|---|-----------------------|
| Travaux sur le réseau : renouvellement/ | 992 146,41 € HT |
| Sécurisation des ouvrages | 79 029,58 € HT |
| Recherche en eau | 1 487,62 € HT |
| Travaux sur réservoirs (Grand Rivière) | 313 290,14 € HT |
| TOTAL | 1 385 953,75 € |

358 141 € de reste à réaliser de dépenses de travaux relatifs à ces opérations sont également prévus. **Le Syndicat n'a perçu aucune subvention pour la réalisation de ces travaux en 2014**, mais escompte un reste à réaliser de 1 597 859 € à percevoir sur les exercices à venir.

Les investissements à venir

Le tableau ci-dessous présente les travaux à venir planifiés par le Syndicat sur son service d'eau :

| | | |
|---|----------------|--------------------------|
| Renforcement réseau d'adduction et de distribution (Pérou et Morne des Esses) | 2 259 939 € HT | Financement SCNA : 39,6% |
| Réhabilitation réservoirs (Union, Eden, Lassale, Morne Balai) en 2016 | 644 000€ HT | Financement SCNA : 30% |

L'amortissement du patrimoine

En 2014, le montant d'amortissement des biens était de 545 095 €, et l'amortissement des subventions s'élevait à 225 656 €. La différence de ces deux enveloppes financières correspond à la partie des recettes du Syndicat qui sont budgétairement affectées à des opérations d'investissements sur le service.

Un endettement au service du renouvellement

Au 31 décembre 2014, le service d'eau potable du SCNA était endetté à hauteur de **1 368 164 € soit 57 € par abonné**. Au 31 décembre 2013, il était de 64 € par abonné. Le montant de l'annuité en 2014 s'est élevé à 223 330 €.

Santé budgétaire :

- Durée de désendettement : 1,6 années
- Taux d'endettement (encours de dette/recettes réelles): 95%
- Annuité de la dette / recettes réelles : 15%

On considère qu'en-deçà de 8-10 ans, la durée de désendettement est tout à fait acceptable. Toutefois, cette faible durée de désendettement s'explique par des montants de produits exceptionnels conséquents en 2014, et non récurrents (pénalités perçues pour non respect des engagements de rendement de réseau par la SMDS). Le taux d'endettement, bien qu'élevé, reste acceptable.

Organismes prêteurs :

Les emprunts ont été réalisés auprès de :

- L'**AFD**, pour un montant de **1 500 000 €** avec 3 emprunts réalisés en 2005, 2008 et 2009 à des taux variant entre 3,11 et 4,51%.
- **La Caisse des Dépôts et Consignations** pour un montant de 731 560 € avec 8 emprunts à des taux fluctuant entre 5,9 et 12,47%.
- **DEXIA** pour un montant de **423 175 €** à un taux de 4,61%.

Les emprunts ont majoritairement été contractés pour réhabiliter certains réseaux vieillissants. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2014

Un service en bonne santé financière avec un endettement maîtrisé

Les recettes du service de l'eau potable

Les recettes du service sont composées :

- Des recettes issues de la **facturation aux abonnés** (6 729 k€ en 2014, dont 5 349 k€ à destination du Délégué, et 1 380 k€ à destination par la Collectivité),

- Des recettes de **ventes d'eau en gros** (75 k€ en 2014, dont 58 k€ à destination du Délégué, et 17 k€ à destination par la Collectivité),

- Des recettes pour **prestations accessoires** (143,9 k€ en 2014 contre 196,3 k€ en 2013),

- Des recettes pour **travaux réalisés à titre exclusif** par le Délégué dans le cadre du contrat (222,6 € en 2014 contre 121,2 k€ en 2013).

Tarification du service de l'eau potable

Le tarif payé par chaque usager pour l'eau potable est composé de trois grandes parts :

- La part collectivité dite **surtaxe syndicale** ne comprend qu'une partie proportionnelle à la consommation, variable selon les tranches de facturation (délibération du 5/12/2008).

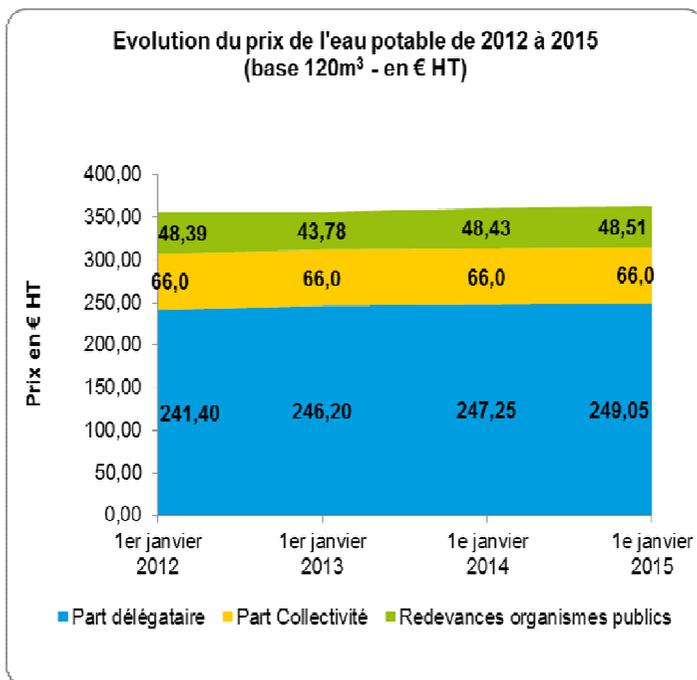
| 0 à 50 m ³ | 51 à 6000 m ³ | 6001 à 12 000 m ³ | 12 001 à 24 000 m ³ | Au-delà de 24 000m ³ |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| 0,5500 € HT/m ³ | 0,5500 € HT/m ³ | 0,4939 € HT/m ³ | 0,7348 € HT/m ³ | 1,0016 € HT/m ³ |

- La **part délégataire** est fixée contractuellement et actualisée chaque année selon les termes du contrat. Elle comprend une partie fixe trimestrielle ou abonnement qui varie selon le diamètre du compteur (12,14 €HT hors actualisation pour un DN 15 mm à compter du 01/07/2011) et une partie proportionnelle à la consommation (tarifs ci-dessous repris hors actualisation, en vigueur à compter du 01/07/2011)

| 0 à 50 m ³ | 51 à 6000 m ³ | 6001 à 12 000 m ³ | 12 001 à 24 000 m ³ | Au-delà de 24 000m ³ |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| 0,9786 € HT/m ³ | 1,3347 € HT/m ³ | 1,3938 € HT/m ³ | 0,8884 € HT/m ³ | 0,5331 € HT/m ³ |

Le tarif étant moins élevé dans la première tranche, il incite les consommateurs domestiques à la vigilance pour ne pas gaspiller la ressource.

- Des redevances perçues par l'Office de l'Eau pour financer des investissements en Martinique (0,3648 €/m³), l'octroi de mer (0,04€/m³) et, comme sur l'ensemble des produits de consommation, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA à taux réduit de 2,1%).



Evolution du prix de l'eau

Depuis le 1^{er} janvier 2008, **le prix de l'eau potable varie grâce à l'application d'une formule contractuelle d'actualisation.**

Au 1er janvier 2015 le prix d'une facture annuelle type de 120 m³ d'eau potable est de **315,05 €** (hors assainissement, taxes et redevances), soit une augmentation de 0,5% par rapport à 2014. Ce prix correspond à un coût équivalent de 2,63 €/m³.

En intégrant les redevances de l'Office de l'Eau, le tarif est de 3,09 €/m³, soit 0,01 € de plus qu'en 2014.

RPQS 2014 SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Le service d'assainissement collectif

Le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (SCNA) est responsable de l'assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire. La collecte des eaux pluviales reste la compétence des communes.

La gestion du service d'assainissement collectif est déléguée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (SMDS) depuis le 1^{er} avril 2005 et ce jusqu'au 31 mars 2017. Ce contrat lie la SMDS et le Syndicat des Communes du Nord Atlantique pour la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées.

Le Syndicat des Communes du Nord Atlantique regroupe les communes d'Ajoupa-Bouillon, de Basse Pointe, Grand'Rivière, Gros Morne, Lorrain, Macouba, Marigot, Sainte-Marie et Trinité pour l'assainissement.

Le système de collecte du SCNA est intégralement séparatif : un réseau collecte les eaux pluviales et un autre collecte, en parallèle, les eaux usées. Toutes les extensions d'urbanisation autour du centre sont équipées d'un système séparatif.

Les eaux collectées vont ensuite prendre des destinations différentes. Les eaux usées seront traitées par les stations d'épuration dont l'exploitation a été confiée au délégataire. Les eaux pluviales sont rejetées directement au milieu naturel.

Avec 4 844 abonnés, le périmètre du service d'assainissement collectif est plus restreint que le périmètre du service d'eau potable qui compte 23 912 abonnés. Ceci s'explique par le faible taux de raccordement au réseau d'assainissement.

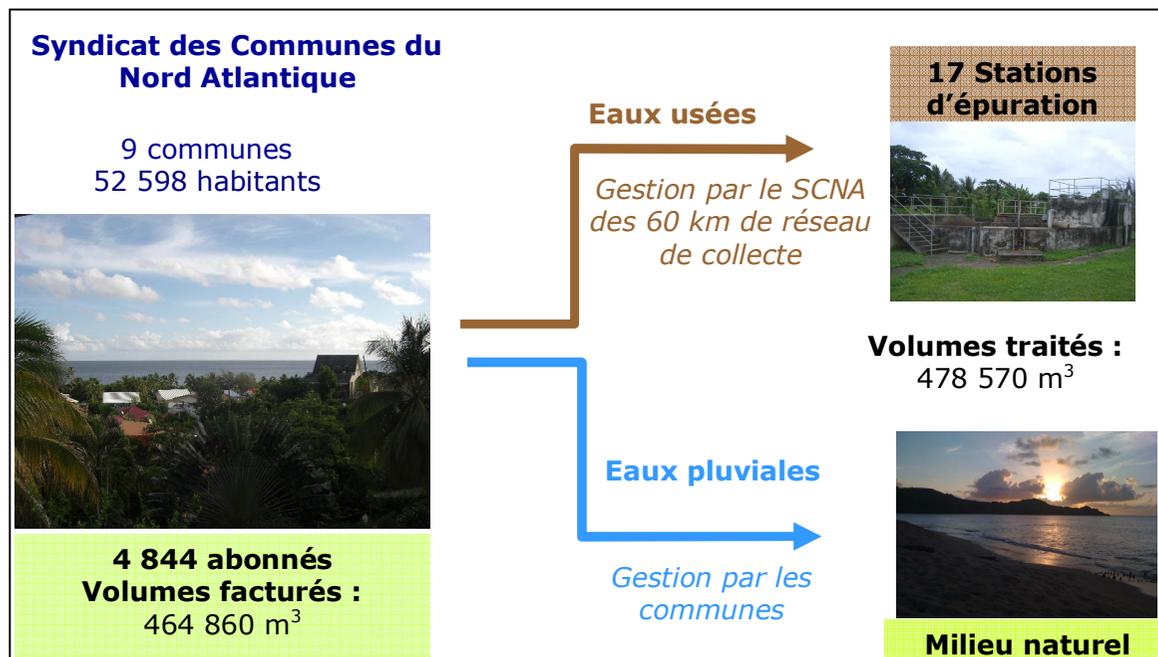


Schéma de principe de l'assainissement collectif du SCNA

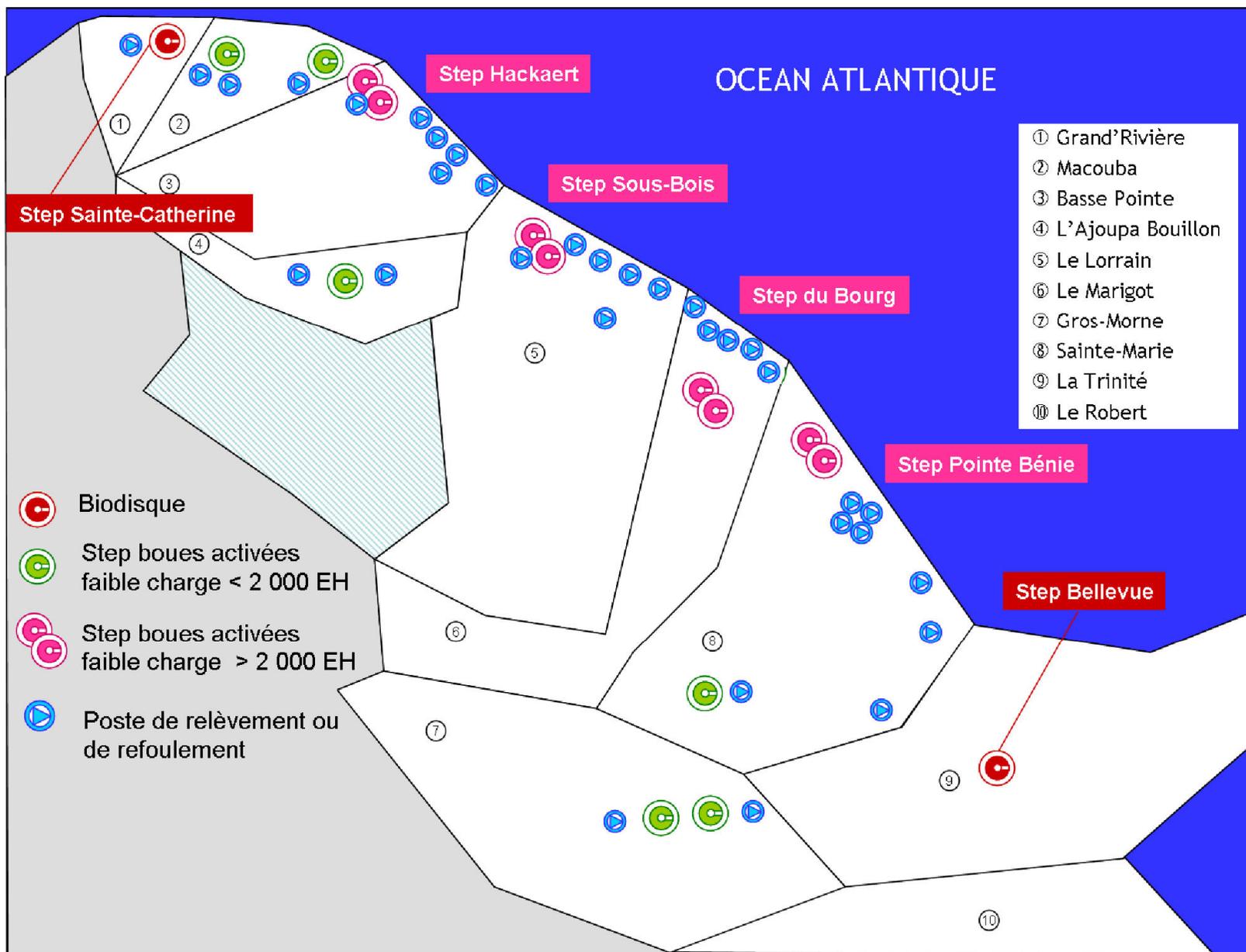


Les chiffres du service

- **17 stations d'épuration**
- 36 postes de relèvement
- 4 867 branchements
- Réseau d'eaux usées : 59,8 km (dont 52,5 km en gravitaire et 7,3 km en refoulement)
- **Nombre d'abonnés :** 4 844
- **Aucune convention** de déversement d'effluents d'établissements industriels
- **Volumes traités :** 478 570 m³
- **Volumes facturés :** 464 860 m³



Organisation du service public d'assainissement collectif



La gestion du service

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT : QUI FAIT QUOI ?

La Collectivité est responsable de la **collecte et du traitement des eaux usées**. Tout comme le service d'eau potable, le service d'assainissement collectif fait l'objet d'une délégation de service public. Le précédent contrat étant arrivé à échéance en 2005, la Collectivité a relancé une procédure d'appel d'offres et a choisi la **Société Martiniquaise de Distribution et de Services** pour l'exploitation de son service à partir du 1^{er} avril 2005. Le contrat prendra fin le 31 mars 2017.

De façon comparable au service d'eau potable, le Délégué exploite les ouvrages mis à sa disposition par le Syndicat, notamment les canalisations, les stations d'épuration et les postes de refoulement. Le Délégué est également chargé de l'entretien des installations et du renouvellement des équipements électromécaniques. L'accueil du public et une astreinte 24h/24 et 7j/7 font également partie de ses missions. Le délégué est par ailleurs chargé de s'assurer de la conformité des branchements raccordés au réseau d'assainissement. En outre, une des spécificités du contrat réside dans la mise en place d'un fonds de travaux permettant au Délégué de se substituer à la collectivité pour la réalisation de travaux pouvant avoir un caractère urgent.

Le SCNA reste cependant propriétaire des équipements et responsable des investissements. Il organise et finance le renouvellement des canalisations, des branchements ainsi que de tous les ouvrages de génie civil. Il est logiquement chargé de contrôler le service rendu par le délégué.

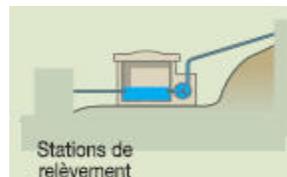


Syndicat des Communes du Nord Atlantique de la Martinique

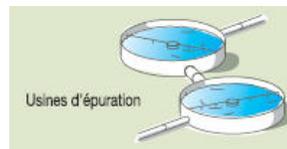
- Propriété des équipements
- Renouvellement du génie civil, des canalisations hors programme de renouvellement et fonds de travaux
- Maîtrise d'ouvrage des investissements
- Contrôle de la bonne exécution du service



Canalisations



Stations de relèvement



Usines d'épuration



Equipements de traitement des boues



Le Délégué



- Exploite et entretient les installations mises à sa disposition
- Réalise les renouvellements de canalisations et de génie civil dans le cadre du fonds de travaux
- Renouvelle les équipements électromécaniques, cure le réseau et les postes de refoulement
- Facture le service aux usagers
- Assure la continuité du service public

Volumes facturés, volumes traités (1/2)

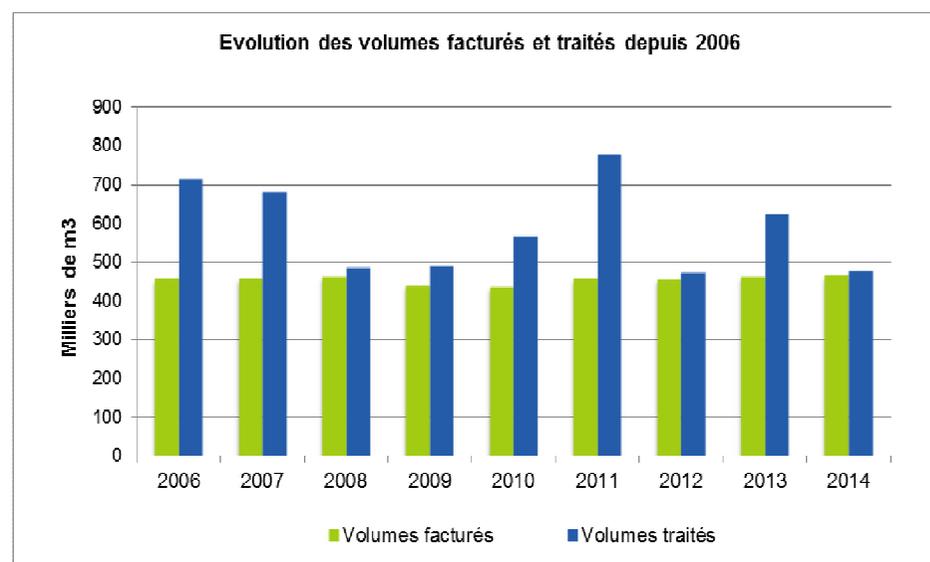
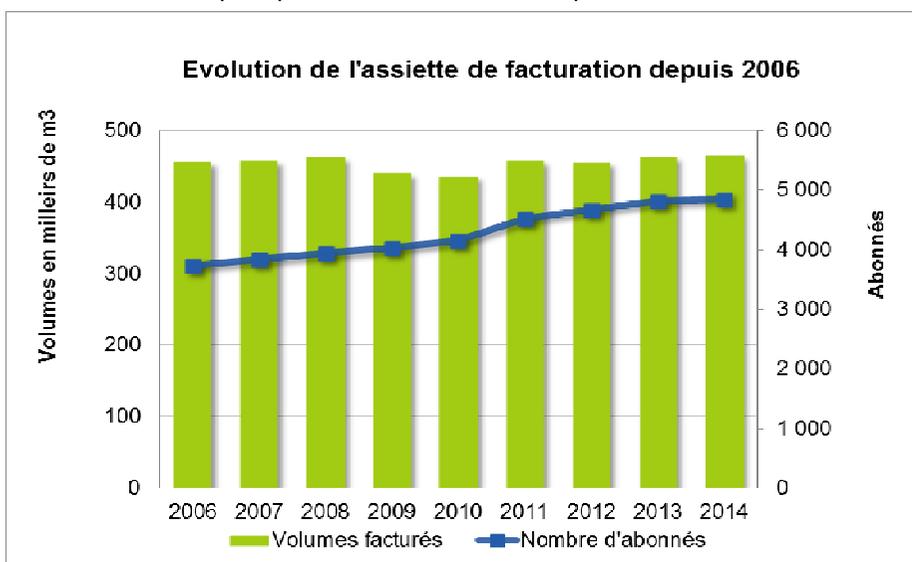
Fin 2014, le Syndicat compte 4 844 abonnés à l'assainissement collectif pour une population de 52 598 habitants.

Entre 2006 et 2014, la croissance du nombre d'abonnés a été de **30%, soit une croissance annuelle moyenne de 4%**. Entre 2013 et 2014, le nombre d'abonnés augmente de 0,6%. Pour autant, le taux de desserte reste faible (20,41% en 2014 contre 20,45% en 2013)

La loi prévoit un délai de 2 ans pour le raccordement des nouveaux abonnés lors d'extensions du réseau. Or en 2014, 30 branchements raccordables depuis plus de 2 ans ne le sont pas encore.

La majorité des abonnés du service sont des usagers domestiques. Les volumes facturés ont atteint 464 860 m³ en 2014, soit une augmentation de 0,6% par rapport à 2013.

En moyenne en 2014, un abonné du service public de l'assainissement collectif du SCNA rejette 96,0 m³/an (valeur de la consommation en eau potable d'un abonné, utilisée pour établir les factures), ce qui est sensiblement inférieur à la moyenne nationale (120 m³).



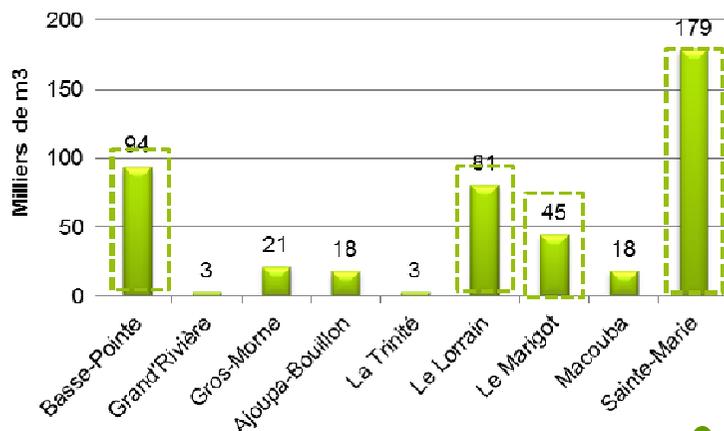
La différence entre les volumes facturés et les volumes traités est due :

- aux incertitudes des **méthodes d'évaluation** des volumes facturés (basés sur les consommations d'eau potable),
- aux « **eaux claires parasites** ».

Les « eaux claires parasites » proviennent d'admission d'eaux pluviales dans le réseau de collecte des eaux usées, ou d'infiltrations d'eaux de nappe dans des canalisations fissurées (cf. p28).

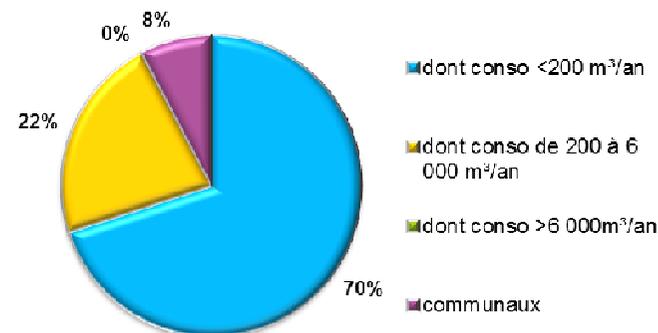
Volumes facturés, volumes traités (2/2)

Répartition des volumes d'eaux usées facturés par commune en 2014



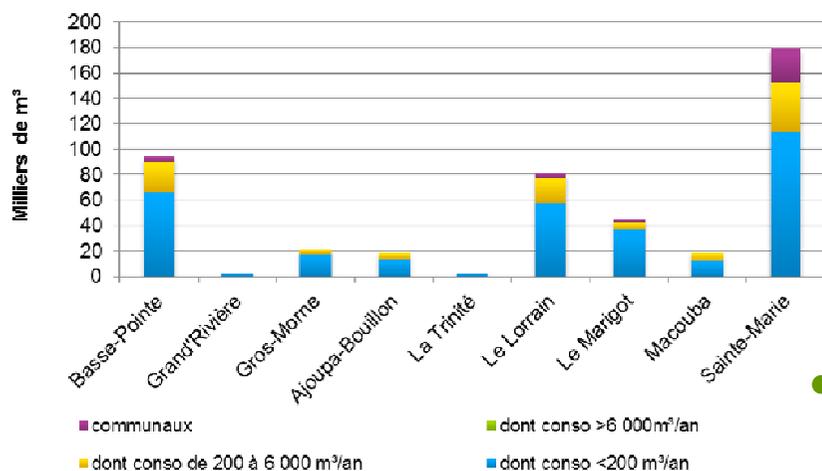
Le graphique ci-contre illustre le fait que les communes pour lesquelles le volume d'eaux usées facturés est le plus important au sein du SCNA sont dans l'ordre Sainte-Marie (39%), Basse-Pointe (20%), Le Lorrain (18%) et le Marigot (10%).

Proportion des volumes d'eaux usées facturés par tranche de consommation en 2014



Les volumes d'eaux usées facturés aux abonnés domestiques (consommation < 200 m³/jour) représentent plus des deux tiers des volumes totaux, alors que les abonnés domestiques représentent la grande majorité des abonnés du service. Ceci s'explique par la présence d'entreprises agricoles et artisanales qui consomment des volumes plus importants (de 200 à 6000 m³/an).

Répartition des volumes d'eaux usées facturés par tranche et par commune en 2014



Le graphique ci-contre souligne le fait que les abonnés dont le volume d'eaux usées facturés est supérieur à 200 m³/an (en jaune) sont localisés uniquement sur la commune de Sainte-Marie; Le Lorrain et Basse-Pointe.

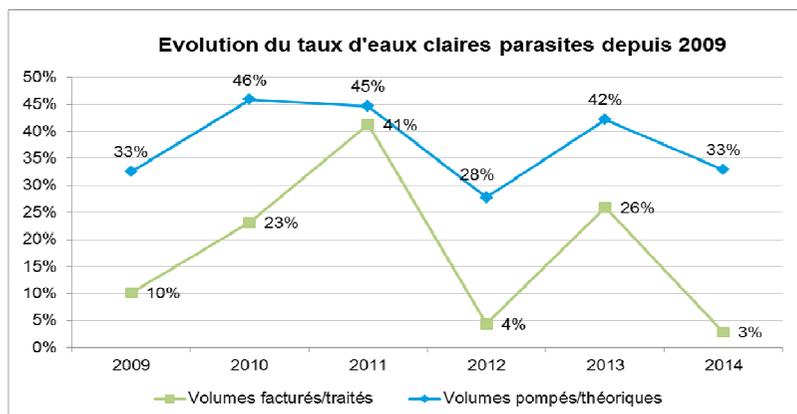
Les performances du réseau

Les eaux claires parasites

Les eaux parasites sont un problème récurrent des réseaux d'assainissement. Elles ont deux origines :

- **les nappes aquifères** : les réseaux d'assainissement n'étant pas assez étanches, ils drainent une partie de la nappe dans laquelle ils se trouvent.
- **les eaux dites météorites** : ce sont les eaux de pluie qui sont soit collectées en raison de mauvais branchements des abonnés, qui envoient leurs eaux de pluie dans le réseau d'eaux usées, soit issues de la voirie et envoyées sur le réseau d'eaux usées.

Le réseau du Syndicat étant entièrement séparatif, les eaux parasites proviennent soit d'infiltrations des eaux souterraines soit d'eaux de pluie collectées au niveau de branchements de particuliers défectueux. Un service présentant des taux d'eaux claires parasites élevés peut faire courir un risque de dysfonctionnement aux filières de traitement des stations de traitement.



Le réseau n'étant pas suffisamment équipé pour un suivi de qualité des volumes transitant, l'estimation des taux d'eaux claires parasite reste délicat. En effet, les stations et postes de relèvement ne possèdent pas de débitmètres, et les volumes sont estimés à partir des temps de fonctionnement des postes de relèvement—méthode qui reste approximative.

Les ratios utilisés (volumes facturés/volumes traités et volumes pompés/volumes théoriques) sont tout deux imparfaits, offrent des résultats fort variables, et ne sont donc pas représentatifs des eaux claires parasites réelles. De plus, ces chiffres représentent une moyenne sur l'ensemble des postes de relèvements, ce qui couvre des réalités différentes : nettes infiltrations ou au contraire pertes vers le milieu naturel.

Ce point de vigilance constitue un axe d'amélioration conséquent du service

Autres indicateurs de performance

La réglementation définit également les indicateurs de performance suivants :

- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers : **aucun débordement n'a été constaté en 2014**, ni depuis 2010, ce qui est satisfaisant.
- Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (autrement appelé « point noir ») par 100 km : en **2014, on compte 8 points noirs récurrents**, contre 9 en 2013 et 2014. Le taux de points noirs est donc de 13,4 en 2014, contre 15,6 en 2013. Ces problèmes récurrents peuvent être dus à des mauvais dysfonctionnements du réseau (siphon, etc.) ou à un mauvais entretien préventif par le Délégué.
- **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel** par les réseaux de collecte des eaux usées : cet indice est passé de 30/120 en 2012 à 70 en 2013 et 2014. Cette augmentation s'explique par un meilleur suivi de l'autosurveillance. Pour autant, la qualité et la traçabilité des bilans effectués reste à améliorer.

Le devenir des eaux usées : leur traitement par les 17 stations de traitement existantes

Les eaux usées collectées par le réseau du Syndicat sont acheminées vers les 17 stations de traitement existantes pour être épurées. Elles vont être débarrassées de leurs substances polluantes avant d'être rejetées dans le milieu naturel en minimisant l'impact environnemental.

Parmi les stations de traitement, il est possible de dresser une typologie en fonction des systèmes d'épuration sélectionnés :

- **13 stations ont une capacité de traitement inférieures à 1 500 équivalents habitants**, ce sont bien souvent des ouvrages qui nécessitent peu d'entretien et dont le fonctionnement est automatisé. On distingue parmi elles des stations d'épuration boues activées à faible charge, mais également des biodisques. C'est notamment ce dernier procédé qui a été choisi pour la station Denel mise en service en 2010.
- **2 stations ont une capacité égale à 2 000 équivalents habitants**, ce sont également des stations d'épuration à boues activées faibles charges mais possédant des capacités de traitement plus importantes. Ces stations intègrent des filières de traitement des boues sur lits de séchage.
- **Les 2 plus importantes stations ont des capacités épuratoires respectives de 4 000 (Hackaert) et 9 990 équivalents habitants (Pointe Bénie)**. Cette dernière a été mise en service le 15 avril 2008 et une filière tertiaire a été mise en route en 2010. Les systèmes de traitement des boues de ces ouvrages sont plus poussés puisqu'ils donnent lieu à des épaissements par adjonction de polymères.

Lors du processus d'épuration, différents sous-produits apparaissent : des graisses, sables et refus de dégrillage issus du prétraitement et des boues d'épuration qui se forment lors du traitement biologique. Les sables et refus de dégrillage sont envoyés en décharge (cas de Pointe Bénie). La quantité de boues produites constitue un indicateur pertinent de l'efficacité des traitements d'épuration mis en œuvre.

Typologie des systèmes d'épuration du SCNA

Le biodisque consiste en un assemblage de plusieurs disques, réalisés en matériau composite, fixés sur un arbre. L'arbre est mis en rotation lente par un motoréducteur. Le biodisque est en partie immergé dans l'effluent à épurer, lui-même contenu dans un réservoir. Son mouvement rotatif le met alternativement en contact avec l'oxygène de l'air. Une flore bactérienne, nourrie par les microorganismes contenus dans l'effluent, se forme à la surface des disques.



Les stations à boues activées faible charge sont des ouvrages de petite dimension, nécessitant peu de travaux de génie civil. Le système de traitement est composé d'un dégrilleur grossier, les eaux usées sont ensuite dirigées vers un bassin d'aération puis un clarificateur où s'accumulent les boues, résidus de l'épuration biologique.

Les stations de plus grandes dimensions (entre 2 000 et 9 990 EH) nécessitent des ouvrages au génie civil plus complexe. Dans le cas des deux plus importantes stations, les systèmes de déshydratation des boues sont plus poussés. La station de Pointe Bénie bénéficie d'un traitement tertiaire des eaux usées, ce qui permet de rejeter une eau de bonne qualité.



La qualité de l'effluent traité (1/3)

Un suivi de la qualité des effluents à améliorer

La qualité des rejets varie d'une station à l'autre. En 2014, 88 bilans ont été réalisés dans le cadre de l'autosurveillance. Pour autant, la fiabilité de ces bilans et de leur reporting n'est pas suffisante pour que le taux de conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel puisse être calculé de façon pertinente.

Mauvaises conditions de prélèvements, fréquences de mesure trop faibles, sites de prélèvements inadéquats sont autant de causes potentielles de non-conformités. Outre les déficiences patentées des systèmes de traitement actuels, les conditions d'analyse de la qualité l'eau doivent être revues.

Indicateurs de conformité

La réglementation définit les indicateurs « Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU » (P203.3), « Conformité des équipements d'épuration » (P204.3) et « Conformité de la performance des ouvrages d'épuration » aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3) et au regard des prescriptions de l'acte individuel (254.3). La police de l'eau indique que l'indice P203.3 ne peut être calculé faute d'équipements de suivi. Les autres données sont proposées dans le tableau suivant :

| | P204.3 | P205.3 | P254.3 |
|------------------------|--------|--------|----------------------|
| Pointe Bénie | Oui | Non | Environnement Menacé |
| Hackaert | Non | Non | Environnement Menacé |
| Bourg du Lorrain | Non | Non | Saturé |
| Bourg Marigot | Oui | Non | Environnement Menacé |
| Denel | Oui | Non | Environnement Menacé |
| Deschamps/cité Grenade | Oui | Non | Environnement Menacé |
| Reculée | Oui | Oui | Conforme |
| Bellevue | Oui | Non | Environnement Menacé |
| Case Paul | Non | Non | Environnement Menacé |
| Bon Air | Oui | Non | Environnement Menacé |
| Guérin | Oui | Non | Environnement Menacé |
| Madelonnette | Oui | Non | Environnement Menacé |
| Sainte Catherine | Oui | Non | Environnement Menacé |
| Vivé | Oui | Non | Environnement Menacé |
| Salle Polyvalente | Oui | Non | Environnement Menacé |
| Perou | Oui | Non | Environnement Menacé |
| Stade | Oui | Non | Environnement Menacé |

Prescription de rejet

Seules les stations de Denel et de Pointe-Bénie font l'objet d'arrêtés préfectoraux spécifiques. Les autres stations sont soumises aux obligations définies par l'arrêté du 22 juin 2007 (remplacé à compter du 21 juillet 2015 par un nouvel arrêté)

Station de Denel

| PARAMÈTRES | Concentration maximale mg/l | Rendement minimum | Flux maxi kg/j |
|--|-----------------------------|-------------------|----------------|
| Débits (m ³ /j) | 300 | - | - |
| Demande biochimique en oxygène (DBO ₅) | 25 | 91 | 7,5 |
| Demande chimique en oxygène (DCO) | 125 | 84 | 37,5 |
| Matières en suspension (MES) | 35 | 92 | 10,5 |
| Azote kjeldhal (NTK) | - | 60 | 9,2 |

Station de Pointe-Bénie

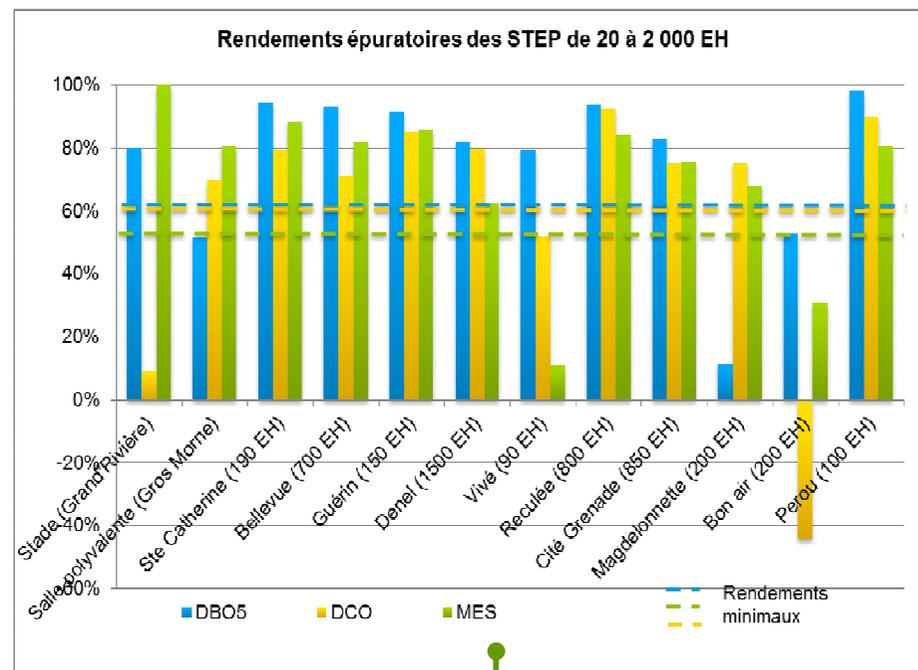
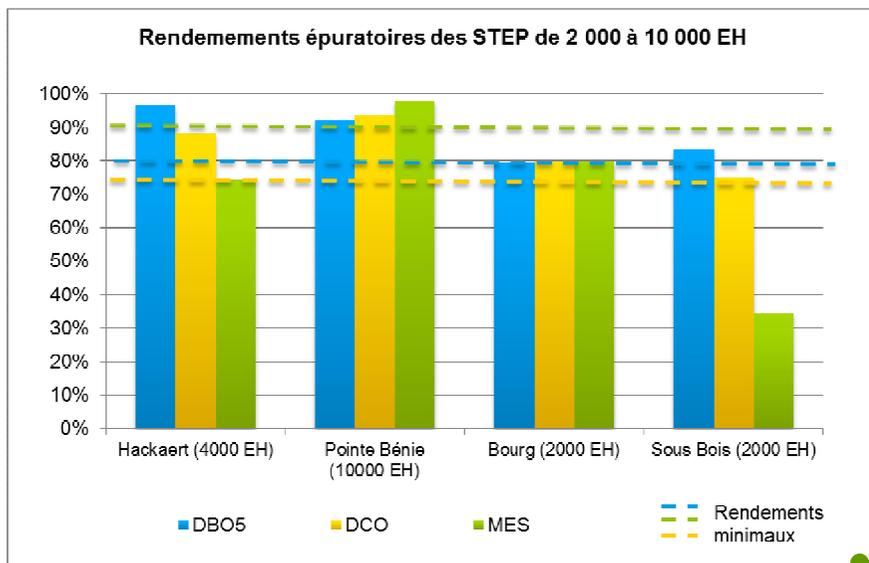
| PARAMÈTRES | CONCENTRATION MAXIMALE (mg/l) | | Rendement minimum | Flux maxi kg/j |
|--|-------------------------------|------------------|-------------------|----------------|
| | Moyenne annuelle | Moyenne sur 24 h | | |
| Débits (m ³ /j) | - | 2100 | - | - |
| Demande biochimique en oxygène (DBO ₅) | - | 25 | 91 | 50 |
| Demande chimique en oxygène (DCO) | - | 90 | 88 | 180 |
| Matières en suspension (MES) | - | 35 | 92 | 70 |
| Azote kjeldhal (NTK) | 10 | - | 85 | 20 |
| Escherichia Coli (UFC/100 ml) | - | 10 ³ | - | - |
| Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml) | - | 10 ³ | - | - |
| Œufs d'helminthes (unité/l) | - | 10 | - | - |

La qualité de l'effluent traité (2/3)

De nouvelles exigences réglementaires

L'arrêté du 22 juin 2007 fixe de les exigences réglementaires concernant la qualité des rejets. Deux types de paramètres sont étudiés : les concentrations des matières rejetées, et le rendement épuratoire de la station d'épuration, c'est-à-dire la capacité à abattre la concentration des effluents qui arrivent en entrée de station. Il sera remplacé par l'arrêté du 21 juillet 2015.

Les données présentées dans cette page sont issues du suivi des rendements épuratoires effectués par le Délégué. Une amélioration de ces bilans sera essentielle pour assurer un suivi de qualité des stations du service.



Les stations d'épuration de plus grande capacité ne présentent des rendements épuratoires satisfaisants en 2014 que sur les paramètres biologiques (DBO₅) et chimiques (DCO). Seule la station de Pointe Bénie présente un rendement satisfaisant pour les matières en suspension (MES).

La plupart des petites stations d'épuration (capacité inférieure à 2000 EH) respectent les rendements minimaux en DBO₅, DCO et MES. Les stations de Vivé, Magdelonnette et Bon air n'ont pas de rendements satisfaisants en 2014.

La qualité de l'effluent traité (3/3)

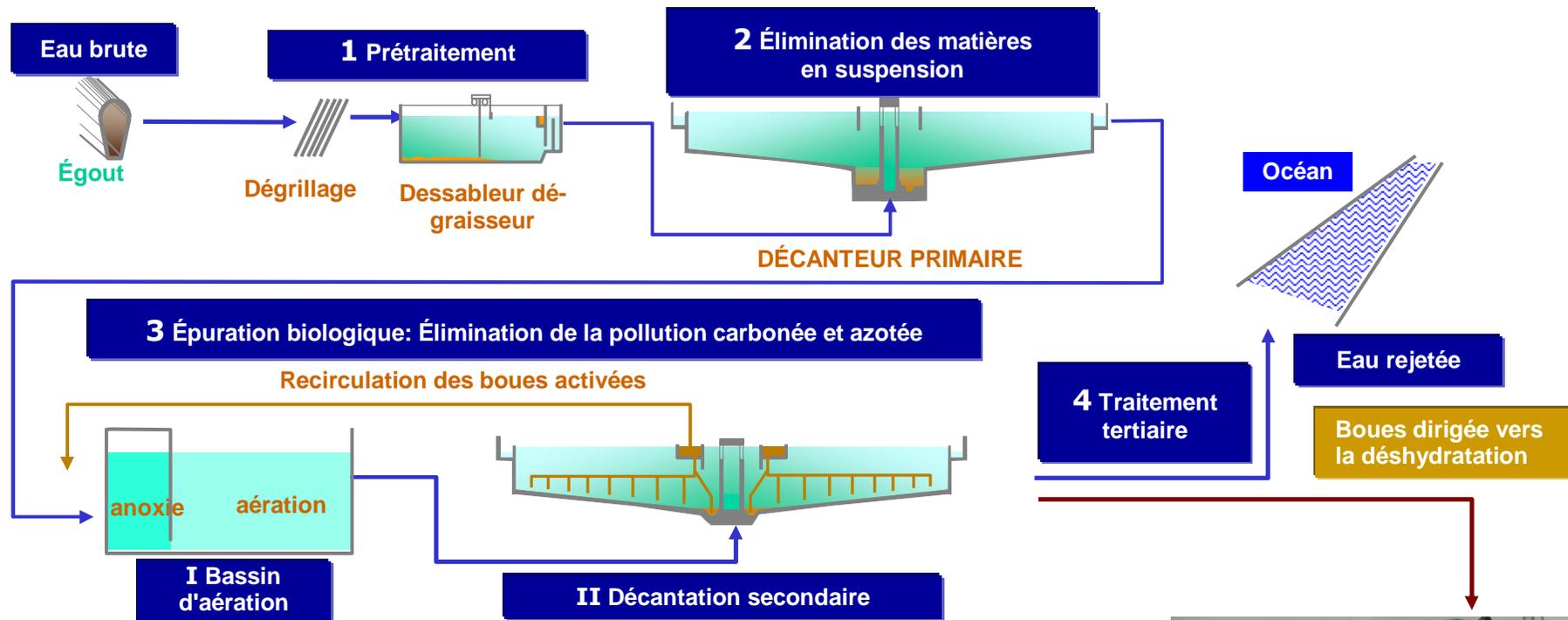


Schéma du principe de fonctionnement de la STEP de Pointe Bénie

Le traitement des boues

La production de boues en 2014 s'est élevée à 99 tonnes de matières sèches soit 19% de moins par rapport à 2013. Les boues issues des stations d'Hackaert et de Pointe Bénie sont traitées selon un processus d'épaississements, via un filtre à bandes, et de déshydratations. Les boues issues des stations de Reculée, Sous Bois, Guérin et Bourg sont réparties sur des lits de séchage. Le fonctionnement de ces derniers ne semblent pas être actuellement optimaux. Les autres stations d'épuration ne disposent pas de traitements spécifiques des boues. Les boues et autres résidus de curage (stations et réseaux) sont depuis 2014 dirigées vers le Centre de Valorisation Organique (CVO) et le centre de compostage de Terraviva. Aucune filière de valorisation agricole n'est actuellement disponible.



Filtre à bandes

Travaux et entretien du réseau et des postes

Les travaux du délégataire de l'assainissement se répartissent en deux catégories : les travaux dits préventifs et les travaux dits curatifs.

Les travaux curatifs



Le nombre de désobstructions par kilomètre permet d'évaluer la performance d'un réseau d'assainissement. En 2014, la SMDS est intervenue 10 fois pour des désobstructions, soit 17 interventions par centaine de kilomètres de canalisations. Ce résultat est meilleur qu'en 2013 mais reste **bien inférieur à la moyenne nationale** qui se situe aux environs de 12,5 interventions par centaine de kilomètres de canalisations.

Les travaux préventifs

Moins d'interventions d'urgence signifie moins de gêne pour les abonnés, notamment la nuit et le week-end. La réduction des opérations curatives est aussi liée à la politique de prévention de la SMDS. En 2014, 8 594 mètres linéaires du réseau d'eaux usées ont été curés de façon préventive soit 14% de la longueur du réseau. L'objectif contractuel de 20% de curage n'a donc pas été atteint, et le délégataire accuse à ce titre un retard de 8,3 km depuis le début du contrat.

Le curage préventif concerne également les postes de relèvement mais également certains ouvrages d'épuration dont le dysfonctionnement peut conduire à l'engorgement par les boues.

Les contrôles de branchement

Le délégataire est également chargé de vérifier le bon raccordement des branchements des particuliers au réseau d'assainissement et l'étanchéité de ce dernier (tests à la fumée ou au colorant). Les années 2010, 2011 et 2012 présentent des résultats corrects en termes de contrôle. En 2013, aucun contrôle de conformité de branchement et aucun test d'étanchéité n'a été réalisé.

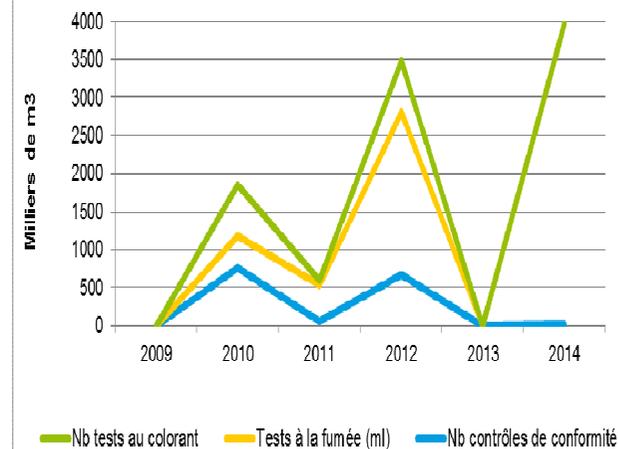
En 2014, seuls les tests à la fumée ont été réalisés en nombre conséquent.

La retranscription par le délégataire de ces opérations n'est pas satisfaisante, et ne permet pas un bon suivi des opérations réalisées depuis le début du contrat par rapport aux engagements contractuels.

La connaissance du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est un indicateur qui évalue à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif (nouvelle définition sur une échelle de 0 à 120 depuis 2013). En 2014, cet indice atteint seulement **30/120**, ce qui est peu satisfaisant et dénote une mauvaise connaissance du réseau.

Opérations de contrôle d'étanchéité du réseau de 2009 à 2014



Le saviez-vous ?

Le curage des collecteurs s'appuie sur une technique hydrodynamique.

Un camion spécialement conçu à cet effet, l'hydrocureuse, injecte dans le réseau de l'eau à haute pression entraînant les sédiments qui se sont déposés dans les canalisations. Cette injection est associée à un pompage en aval.



Les performances financières

Les investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SCNA

Les travaux réalisés chaque année permettent d'améliorer les performances du service. En 2014 les travaux ci-contre ont été réalisés. Aucun renouvellement de réseau n'a été effectué depuis 5 ans.

| | |
|--|-----------------------|
| Travaux d'extension de réseau | 180 143,14 € |
| Sécurisation des ouvrages | 13 883,67 € |
| Travaux sur les stations dépuraton | 950 328,95 € |
| <i>dont Step Denel (traitement H2S)</i> | 5 153,75 € |
| <i>dont Step Cité Grenade (travaux)</i> | 6 973,30 € |
| <i>dont Step Baignoire (travaux)</i> | 467 549,59 € |
| <i>dont Step Lorrain (études)</i> | 2 515,99 € |
| <i>dont Step Cause Paul (travaux)</i> | 23 702,68 € |
| <i>dont Step Pointe Bénie (études&travaux)</i> | 444 433,64 € |
| TOTAL | 1 144 355,76 € |

956 623 € de reste à réaliser de dépenses de travaux relatifs à ces opérations sont également prévus. **Le Syndicat a perçu 84 700 € subvention pour la réalisation de ces travaux en 2014**, et escompte un reste à réaliser de 2 502 034 € à percevoir sur les exercices à venir.

Les investissements à venir

Afin de répondre aux exigences d'évolution du service, et de remettre en état les stations, des travaux sont prévus sur la station d'épuration du Lorrain, et de Pointe-Bénie (suite aux glissements de terrain notamment).

L'amortissement du patrimoine

En 2014, le montant d'amortissement des biens était de 94 095 €, et l'amortissement des subventions s'élevait à 86 977 €. La différence de ces deux enveloppes financières correspond à la partie des recettes du Syndicat qui sont budgétairement affectées à des opérations d'investissements sur le

Un endettement au service du renouvellement

Au 31 décembre 2014, le service d'assainissement du SCNA était endetté à hauteur de **1 099 219 € soit 227 € par abonné** (275 € au 31/12/2013). Le montant de l'annuité en 2014 s'est élevé à 268 207 €. Ce montant reste élevé au regard du contexte local et social.

Santé budgétaire :

- Durée de désendettement : 3,9 années
- Taux d'endettement : 252%
- Annuité de la dette / recettes réelles : 62%

Si la durée de désendettement est acceptable, le taux d'endettement est très élevé et dénote d'une **santé budgétaire fragile**. Chaque année, le Syndicat dépense plus de la moitié des recettes perçues auprès des abonnés pour rembourser sa dette.

Organismes prêteurs :

Les emprunts ont été réalisés auprès de :

- **La Caisse des Dépôts et Consignations**, emprunt contracté en 2003 pour un montant de 237 821 € (10 ans, taux de 3,73%) ;
- **La Caisse d'Épargne**, emprunt contracté en 2004 pour un montant de 37 169 €, pour un durée de 14 années à un taux de 4,74% ;
- **L'Agence française de Développement**, emprunts contractés de 2004 à 2006 à hauteur de 2 790 000 €, pour des durées de 12 à 15 ans à des taux fixes de 3,05% à 4,26%.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit

Un service dont la santé financière reste à surveiller

Le prix du service d'assainissement collectif

Les recettes du service

Les recettes du service sont composées :

- Des recettes issues de la **facturation aux abonnés** (983 k€ en 2014, dont 562 k€ à destination du Déléguataire, et 420 k€ à destination de la Collectivité),
- Des recettes pour apport de matière de vidange (aucune en 2014 et 2013),
- Des recettes pour **prestations accessoires** (3,6 k€ en 2014 contre 0 k€ en 2013),
- Des recettes pour **travaux réalisés à titre exclusif** par le Déléguataire dans le cadre du contrat (4,2 € en 2014 contre 2,7k€ en 2013).

Tarification du service d'assainissement

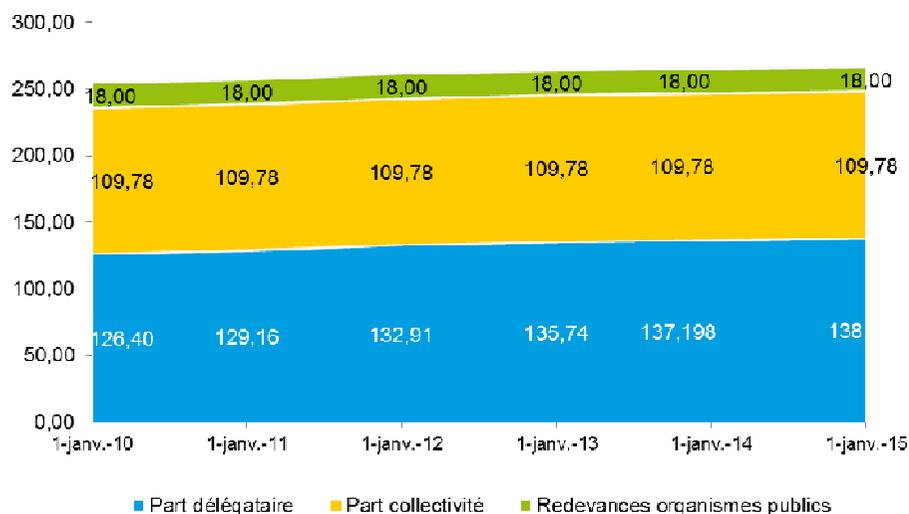
Le tarif payé par chaque usager pour l'assainissement est composé de trois grandes parts :

La part collectivité dite **surtaxe syndicale** ne comprend qu'une partie proportionnelle à la consommation, de 0,9148 €/m³ (délibération du 5/12/2008).

La part délégataire est fixée contractuellement et actualisée chaque année selon les termes du contrat. Elle comprend une partie fixe trimestrielle ou abonnement qui varie selon le diamètre du compteur (7,00 €HT hors actualisation) et une partie proportionnelle à la consommation (0,69 € HT hors actualisation).

Des **redevances** perçues par l'Office de l'Eau pour modernisation des réseaux (0,15 €/m³) et, comme sur l'ensemble des produits de consommation, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA à taux réduit de 2,1%).

Evolution du prix de l'assainissement de 2010 à 2015 (base 120m³ HT)



Evolution du prix de l'assainissement

Depuis le 1^{er} avril 2015, **le prix de l'assainissement varie grâce à l'application d'une formule contractuelle d'actualisation.**

Au 1^{er} janvier 2015 le prix d'une facture annuelle type de 120 m³ d'eau potable est de **248,24 €** (hors eau potable, taxes et redevances), soit une augmentation de 0,5% par rapport à 2014. Ce prix correspond à un coût équivalent de 2,07 €/m³.

En intégrant les redevances de l'Office de l'Eau et la TVA, le tarif est de 2,27 €/m³, soit 0,02 € de plus qu'en 2014.

La satisfaction des usagers des services d'eau potable et d'assainissement

SMDS assure la relation avec la clientèle afin de répondre aux réclamations et d'assurer la continuité du service à l'utilisateur. En dehors des heures d'ouverture, le numéro d'appel est transféré à un service d'urgence fonctionnant 24h/24 et 7j/7.

Une ouverture du lieu d'accueil

En plus du service téléphonique, la SMDS s'est engagée à assurer un accueil physique à la ZA Belle Etoile de Sainte-Marie dans ses bureaux tous les matins de 7h45 à 12h00 et les mardi et jeudi de 13h00 à 15h30.

Une service en ligne

Les abonnés du service disposent d'une interface sécurisée pour gérer leur espace client à l'adresse www.smds.fr. Depuis le 1er octobre 2010 les abonnés ont la possibilité de régler leur facture en ligne.

De nombreuses réclamations

Comme l'exige désormais la loi, la SMDS a mis en place le suivi des réclamations écrites à partir de l'exercice 2008. Actuellement, le délégataire comptabilise sur le service d'eau potable la quasi-totalité des réclamations (149 dont 20 écrites soit 0,84% en 2014 contre 3 soit 0,62% en assainissement) car c'est sur ce service que sont enregistrées les réclamations relatives au montant de la facture globale. Cela dénote également d'une moins bonne appropriation du service par les abonnés assainissement.

Le taux d'impayés

La rigueur de la gestion du service conditionne grandement la satisfaction des clients : la qualité du recouvrement des factures constitue par conséquent un indicateur pertinent tant pour la commune que pour les consommateurs.

En 2014, le taux d'impayés constatés sur les factures se maintient à un niveau très élevé : 3,8% n'ont pas été payées eau et 6,5% en assainissement.

Service clientèle SMDS

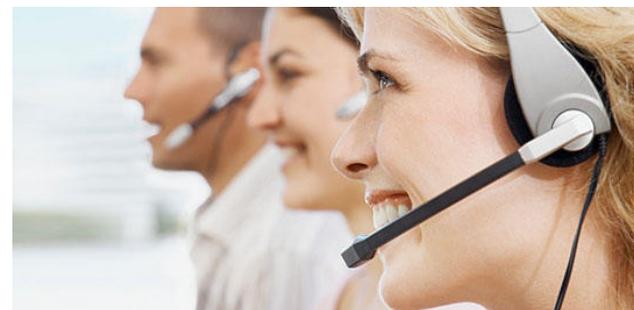
Un service téléphonique accessible au prix d'un appel local

Du Lundi au vendredi de 7h45 à 12h00 et les mardis et jeudis de 13h00 à 15h30.

Ce service est disponible 24h/24 et 7j/7 pour les urgences.

Un lieu d'accueil

ZA Belle Etoile
Sainte-Marie



Les engagements de qualité de service vis-à-vis des abonnés

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Sur le service d'eau potable, sur l'année 2014, **18 interruptions non programmées du service** ont eu lieu pour 23 912 abonnés soit un taux de 0,75 interruptions pour 1000 abonnés.

Sur le service d'assainissement collectif, sur cette même année, ce sont 4 interruptions du service pour abonnés, dont 1 programmée, soit un taux de 0,62 interruptions non programmée pour 1000 abonnés. On note également l'émergence d'eaux usées liées à une rupture de canalisation pour cause de glissement de terrain en aout 2014.

Délai maximal d'ouverture de branchement

En tant que Déléguataire du service d'eau potable, la SMDS s'engage à ouvrir un branchement pour futur abonné lui en faisant la demande sous un délai maximal de jours. **Ce délai maximal d'ouverture des branchements sur le périmètre Syndical est de 15 jours.** Sur l'année 2014, ce délai n'a été respecté qu'à 91%, ce qui est peu satisfaisant.



Actions de solidarité et de coopération décentralisée

L'accès pour tous aux services publics de l'eau et de l'assainissement est essentiel. Ainsi, le Syndicat et son déléguataire peuvent mettre en œuvre des dispositifs à destination des plus démunis pour leur assurer l'accès à ce bien vital.

Abandons de créance : les montants correspondants sont respectivement de 927 € et 505 € sur les services d'eau et d'assainissement collectif. Si on rapporte ces montants aux volumes assujettis, on obtient les chiffres de 0,0004 €/m³ en eau et 0,0011 €/abonné en assainissement. En 2013, ces montants s'élevaient à 3630 € en eau et 1163 € en assainissement. Le nombre de demandes reçues n'est pas disponible.

Versements à un fonds de solidarité : Sur l'année 2014, il n'y a pas eu de la part du Déléguataire versement à un fonds de solidarité.

Coopération décentralisée : descriptifs et montants financiers des opérations

Les abonnés les plus en difficulté peuvent également **se rapprocher des CCAS de leur commune** de résidence pour qu'ils les accompagnent dans le paiement de leur facture (échelonnement de la facturation, etc.).

Mise en place à venir du Pass'eau

A compter de la mise en place au 1^{er} janvier 2015 de l'avenant sur le service d'eau potable, et afin d'accompagner le Syndicat dans son souci d'aide sociale, le **Déléguataire s'engagera à déployer son offre « PASS'EAU » au service de la lutte contre le surendettement pour les personnes en situation de précarité.** L'objectif de ce service est de réduire le montant des impayés de la facture d'eau en agissant sur deux volets : la maîtrise de la consommation et un règlement régulier des factures pour éviter la spirale de l'accumulation des dettes d'une part, et la réduction de factures pour les abonnés surendettés dans un cadre bien défini d'autre part. Ce dispositif est complémentaire des initiatives que pourraient prendre le SCNA en matière de politique sociale du service, notamment dans le cadre de l'engagement d'une expérimentation prévue par la loi du 15 avril 2013 (loi Brottes).

Comment lire votre facture d'eau ?

Sur votre facture figure le prix total des services permettant l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées. Le tarif est décomposé par type de service et par gestionnaire. Une facture-type figure page suivante. Les deux services vous sont facturés en fonction du volume d'eau potable que vous consommez. Toutes les catégories d'abonnés paient le même tarif.

L'eau potable



La part du délégataire de l'eau potable est constituée d'une partie fixe annuelle (ou abonnement) et d'une partie proportionnelle au volume d'eau consommé. Elles sont recalculées chaque année afin de tenir compte de l'évolution économique.

Au SCNA, la part de la Collectivité est uniquement constituée d'une partie proportionnelle au volume d'eau consommé. La part collectivité permet de recouvrir les charges d'investissements.



L'assainissement

La part du délégataire de l'assainissement, au SCNA, est constituée d'une partie fixe annuelle et d'une partie proportionnelle au volume d'eau consommé. Elle est recalculée chaque année afin de tenir compte de l'évolution économique.

Au SCNA, la part de la Collectivité est uniquement constituée d'une partie proportionnelle au volume d'eau consommé. La part collectivité permet de recouvrir les charges d'investissements.

Les taxes et redevances



Redevance Prélèvement : Tous les consommateurs d'eau, dès qu'ils puisent de l'eau dans les ressources naturelles, payent une redevance à l'Office de l'Eau, appelée redevance Prélèvement. Cette redevance est affectée à la politique de qualité de l'eau et d'aide aux industries, collectivités et "irrigants".

Depuis la réforme des redevances Agence de l'Eau, en vigueur depuis début 2008, l'ancienne redevance pollution est décomposée en deux redevances :

Redevance Pollution : payée par tous les abonnés au service d'eau potable.

Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte : payée uniquement par les abonnés au service d'assainissement collectif.

Leur produit est reversé aux Collectivités sous forme d'aide au financement des projets de collecte ou d'épuration.

TVA : Les services de l'eau et de l'assainissement sont par ailleurs soumis à un taux de TVA de 2,1% en Martinique.

Prix total de l'eau et de l'assainissement en 2015

(facture annuelle type 120m3)

642,93 € TTC

dont 169,48 € pour le SCNA

pour 393,82 € la SMDS

79,63 € de taxes et redevances

La facture 120 m³

| | 1 ^{er} janvier 2015 (€/m ³) | 1 ^{er} janvier 2015 (€/an pour 120 m ³) | 1 ^{er} janvier 2014 (€/m ³) | 1 ^{er} janvier 2014 (€/an pour 120 m ³) |
|---|---|---|---|---|
| EAU | | | | |
| Partie fixe (abonnement annuel) | | 63,17 | | 62,0071 |
| Part Délégitaire | | 63,17 | | 62,9971 |
| Partie proportionnelle | | 251,88 | | 250,36 |
| Part Délégitaire | | 185,88 | | 184,36 |
| De 0 à 50m ³ | 1,2705 | 63,0250 | 1,2070 | 63,3650 |
| De 51 à 120m ³ | 1,7437 | 122,0590 | 1,7285 | 120,9950 |
| Part Collectivité | 0,55 | 66,00 | 0,55 | 66,00 |
| Prix du m³ et de la facture 120 (€ HT) | 2,63 | 315,05 | 2,61 | 313,25 |
| | | 0,50% | | 0,003041005 |
| Taxe : Office de l'eau (€ HT) | 0,3648 | 43,78 | 0,36 | 43,78 |
| Taxe : Octroi de mer (€ HT) | 0,0394 | 4,73 | 0,04 | 4,65 |
| TOTAL EAU HT | 3,03 | 363,56 | 3,01 | 361,67 |
| TVA (2,1%) | 0,08 | 7,54 | 0,08 | 7,50 |
| TOTAL EAU TTC | 3,09 | 371,10 | 3,08 | 369,17 |
| ASSAINISSEMENT I | | | | |
| Partie fixe (abonnement annuel) | | 34,99 | | 34,67 |
| Part Délégitaire | | 34,99 | | 34,67 |
| Partie proportionnelle | | 213,25 | | 212,30 |
| Part Délégitaire | 0,8623 | 103,48 | 0,8544 | 102,53 |
| Part Collectivité | 0,9148 | 109,78 | 0,9148 | 109,78 |
| Prix du m³ et de la facture 120 (€ HT) | 2,07 | 248,24 | 2,06 | 246,07 |
| | | 0,5% | | |
| Taxe : Office de l'eau (€ HT) | 0,15 | 18 | 0,15 | 18 |
| TOTAL ASSAINISSEMENT HT | 2,22 | 266,24 | 2,21 | 264,07 |
| TVA (2,1%) | 0,05 | 5,59 | 0,05 | 5,56 |
| TOTAL ASSAINISSEMENT TTC | 2,27 | 271,83 | 2,25 | 270,54 |
| TOTAL HT FACTURE (€ HT) | | 629,80 | | 626,65 |
| TVA (2,1%) | | 13,23 | | 13,16 |
| TOTAL TTC FACTURE (€ TTC) | | 642,93 | | 639,71 |
| PRIX DU M³ POUR 120 M³ (€ TTC) | | 5,36 | | 5,33 |

Annexes

Tableau de bord des performances eau potable

Tableau de bord des performances assainissement

Tableau de bord des performances du service public d'eau potable (1)

SCNA Exercice 2014

La ressource et le traitement

| | |
|---|---------------------|
| Nature de l'eau et filière de traitement | En 2013 : 3 133 251 |
| Resources souterraines, saies de saugences ou superficielles (0 silice), traitement physico-chimique ponasé, affinage et désinfection | ↑ |

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| Volumes produits (m ³) | En 2013 : 1 791 821 |
| 3 142 058 | ↑ |

| | |
|------------------------------------|----------------|
| Volumes importés (m ³) | En 2013 : 0,02 |
| 1 807 849 | ↑ |

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Coefficient de pointe journalière | En 2013 : 0,02 |
| 0,62 | ↑ |

Le réseau de distribution

| | |
|---|-----------------|
| Longueur du réseau hors branchements (km) | En 2013 : 24,30 |
| 596 | ↑ |

| | |
|---|-----------------|
| Distance moyenne entre branchements (m) | En 2013 : 70,72 |
| 24,89 | ↑ |



| | |
|--|---------------------|
| Volumes consommés par les abonnés hors VEG (m ³) | En 2013 : 2 546 448 |
| 2 546 448 | ↑ |

| | |
|--|------------------|
| Volumes vendus en gros (m ³) | En 2013 : 51 875 |
| 51 875 | ↑ |



| | |
|--|--------------|
| Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (sur 100) [P108.3] | En 2013 : 40 |
| 40 | ↑ |

| | |
|--|------------------|
| Taux de mobilisation de la ressource en pointe journalière (%) | En 2013 : 100,0% |
| 100,0% | ↑ |

| | |
|--|--------------|
| Autonomie des réservoirs en pointe journalière (h) | En 2013 : 44 |
| 44 | ↑ |

| | |
|--|--------------|
| Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (sur 100) [P103.2] | En 2013 : 89 |
| 89 | ↑ |

| | |
|---|-----------------|
| Taux moyen de renouvellement des réseaux [P107.2] | En 2013 : 0,63% |
| 0,63% | ↑ |

| | |
|---|----------------|
| Indice linéaire de réparation sur réseau (interventions/kml/an) | En 2013 : 0,47 |
| 0,47 | ↑ |

| | |
|--|----------------|
| Indice linéaire des pertes et volumes non comptés (m ³ /kkm) [P105.3] | En 2013 : 10,8 |
| 10,8 | ↑ |

| | |
|--|---------------|
| Indice linéaire de pertes (m ³ /kkm) [P105.3] | En 2013 : 9,5 |
| 9,5 | ↑ |

| | |
|--|-----------------|
| Rendement du réseau de distribution (%) [P104.3] | En 2013 : 57,8% |
| 57,8% | ↑ |

Tableau de bord des performances du service public d'eau potable (2)

SCNA Exercice 2014

La consommation

| | |
|------------------|------------------|
| Nombre d'abonnés | En 2013 : 23 912 |
| 23 912 | ↑ |

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| Nombre moyen d'habitants par abonné | En 2013 : 2,2 |
| 2,2 | ↑ |

| | |
|--|---------------|
| Consommation moyenne par abonné domestique (m ³) | En 2013 : 106 |
| 106 | ↑ |

| | |
|--|--------------|
| Indice linéaire de consommation domestique (m ³ /kkm) | En 2013 : 13 |
| 13 | ↑ |

Les relations aux abonnés

| | |
|----------------------|--|
| Accueil physique | Bureau de Saint Marie, ZA Belle Etoile |
| Accueil téléphonique | Numéro au prix d'un appel local |

| | |
|---------------------|---|
| Moyens de paiement: | Espèce, chèque, TIP, prélèvement automatique et carte bancaire hors terminal, paiement en ligne |
|---------------------|---|



| | |
|---|----------------|
| Taux de réclamations écrites (pour 1 000 abonnés) | En 2013 : 6,23 |
| 6,23 | ↑ |

| | |
|---|----------------|
| Taux d'interruptions non programmées (pour 1000 abonnés) [P151.1] | En 2013 : 0,75 |
| 0,75 | ↑ |

| | |
|--|---------------|
| Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [P152.1] | En 2013 : 91% |
| 91% | ↑ |

Les aspects financiers

| | |
|--|-----------------|
| Part collectivité Eau (€ HT) sur la base d'une facture 120m ³ | En 2013 : 66,00 |
| 66,00 | ↑ |

| | |
|---|------------------|
| Part délégataire Eau (€ HT) sur la base d'une facture 120m ³ | En 2013 : 249,05 |
| 249,05 | ↑ |

| | |
|--|-----------------|
| Redevances Eau (€HT) sur la base d'une facture 120m ³ | En 2013 : 48,51 |
| 48,51 | ↑ |

| | |
|---|---------------------------------|
| Prix Eau (€/m ³) - Fix TTC au 1er janvier 2015 [D102.0] | En 2014 : 3,09 €/m ³ |
| 3,09 €/m ³ | ↑ |

| | |
|--------------------|----------------|
| Taux d'impayés (%) | En 2013 : 3,8% |
| 3,8% | ↑ |

| | |
|--|-----------------|
| Montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€) [P109.0] | En 2013 : 927 € |
| 927 € | ↑ |

| | |
|--|---------------|
| Durée d'extinction de la dette (années) [P153.2] | En 2013 : 1,5 |
| 1,5 | ↑ |

Description du service

Indicateurs de performance

Tableau de bord des performances du service public d'assainissement (1)

SCNA Exercice 2014

| Le traitement | | La collecte | | Description du service | Indicateurs de performance |
|--|--|--|---|--|---|
| Filière de traitement 17 stations d'épuration aux techniques différentes | Longueur du réseau hors branchements (km) 60 | Pourcentage de réseau unitaire (%) 87,7% | Volumes collectés (m³) 464 860 | | |
| Volumes traités (m³) 478 570 | Distance moyenne entre branchements (m) 12 | Longueur du réseau hors branchements (km) 56 | Distance moyenne entre branchements (m) 11,91 | Pollution traitée (EH) NC | Taux de points noirs du réseau / 100 km [P232.2] 13 |
| Boues produites (tonnes MS) 99 | Longueur du réseau hors branchements (km) 56 | Pourcentage de réseau unitaire (%) 87,2% | Distance moyenne entre branchements (m) 11,91 | Boues produites (tonnes MS) 122 | Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [P251.1] 0,00 |
| Conformité des équipements d'épuration [P204.3] NC | Conformité de la collecte des effluents NC | Longueur du réseau hors branchements (km) 56 | Distance moyenne entre branchements (m) 11,91 | Conformité des équipements d'épuration [P204.3] NC | Taux moyen de renouvellement des réseaux [P232.2] 0,0% |
| Conformité de la performance des ouvrages d'épuration [P205.3] NC | Taux d'eaux claires parasites 3% | Longueur du réseau hors branchements (km) 56 | Distance moyenne entre branchements (m) 11,91 | Conformité de la performance des ouvrages d'épuration [P205.3] NC | Taux de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (sur 100) [P202.2] 30 |
| Conformité des équipements d'épuration à l'arrêté préfectoral [P254.3] 89% | Taux d'obstruction des branchements 0,00% | Longueur du réseau hors branchements (km) 56 | Distance moyenne entre branchements (m) 11,91 | Conformité des équipements d'épuration à l'arrêté préfectoral [P254.3] 89% | Taux d'obstruction des réseaux [P232.2] 0,0% |
| Indice de connaissance des rejets au milieu naturel [P255.3] 70 | Taux d'obstruction des canalisations (nb / 100 km) 0 | Longueur du réseau hors branchements (km) 56 | Distance moyenne entre branchements (m) 11,91 | Indice de connaissance des rejets au milieu naturel [P255.3] 70 | Taux de curage préventif 14,4% |
| Taux de boues évacuées selon des filières conformes [P206.3] 100% | Taux de renouvellement des branchements NC | Longueur du réseau hors branchements (km) 56 | Distance moyenne entre branchements (m) 11,91 | Taux de boues évacuées selon des filières conformes [P206.3] 100% | Taux de renouvellement des branchements NC |

Tableau de bord des performances du service public d'assainissement (2)

SCNA Exercice 2014

| Les relations aux abonnés | | Les aspects financiers | | Description du service | Indicateurs de performance |
|---|--|---|--|--|---|
| Nombre d'abonnés 4 844 | Accueil physique Bureau de Saint-Maine, ZA Belle Etolie | Part collectivité Assainissement (€ HT) sur la base d'une facture 120m³ 103,48 € | Part collectivité Assainissement (€ HT) sur la base d'une facture 120m³ 109,79€ | | |
| Nombre d'habitants 12 400 | Accueil téléphonique Numéro au prix d'un appel local | Part délégataire Assainissement (€ HT) sur la base d'une facture 120m³ 144,77 € | Part délégataire Assainissement (€ HT) sur la base d'une facture 120m³ 137,20€ | Part délégataire Assainissement (€ HT) sur la base d'une facture 120m³ 144,77 € | Taux de respect du délai de réalisation des branchements NC |
| Volume facturé aux abonnés (m³) 464 860 | Moyens de paiement 2 | Redevances Assainissement (HT) sur la base d'une facture 120m³ 18,00 € | Redevances Assainissement (HT) sur la base d'une facture 120m³ 18,00€ | Redevances Assainissement (HT) sur la base d'une facture 120m³ 18,00 € | Taux de desserte [P201.1] 20% |
| Volume moyen par abonné domestique (m³/abonné/an) 96 | Indice linéaire de consommation domestique (m³/km) 96,0 | Prix Assainissement (€/m³) - Prix TTC au 1er janvier 2015 2,27 €/m ³ | Prix Assainissement (€/m³) - Prix TTC au 1er janvier 2015 2,29€ | Prix Assainissement (€/m³) - Prix TTC au 1er janvier 2015 2,27 €/m ³ | Taux de respect du délai de réponse au courrier client NC |
| Taux de desserte [P201.1] 20% | Taux de respect du délai de réalisation des branchements NC | Volume facturé aux abonnés (m³) 464 860 | Volume moyen par abonné domestique (m³/abonné/an) 96 | Taux de respect du délai de réponse au courrier client NC | Taux de réclamations écrites (pour 1 000 abonnés) [P238.1] 0,62 |